

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 juin 2023	N° 2023-263

Convocation du 23 juin 2023

Aujourd'hui vendredi 30 juin 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Gilbert DODOGARAY
M. Nordine GUENDEZ à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Pascale BRU à Mme Stephanie ANFRAY
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE
M. Nicolas FLORIAN à M. Max COLES
M. Jacques MANGON à M. Christian BAGATE
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI
M. Jérôme PESCIANA à M. Christophe DUPRAT
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Daphné GAUSSENS
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h45
M. Thomas CAZENAVE de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
Mme Anne FAHMY de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h45
M. Michel LABARDIN à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 18h20
M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00
Mme Pascale PAVONE à partir de 18h20
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 17h00
M. Franck RAYNAL à partir de 17h50
M. Fabien ROBERT à partir de 18h30
Mme Béatrice SABOURET de 17h10 à 17h45
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 18h30
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h00

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST de 12h40 à 14h30
M. Alain ANZIANI et à M. Stéphane DELPEYRAT de 14h30 à 15h50
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 11h20 à 14h30 et à partir de 17h10
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 12h30
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN jusqu'à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Bastien RIVIERES de 11h25 à 14h30
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 14h30
Mme Delphine JAMET à M. Stéphane PFEIFFER jusqu'à 13h00 et à partir de 18h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 14h30
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 11h50
Mme Christine BONNEFOY à M. Thierry MILLET à partir de 16h35
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Myriam BRET jusqu'à 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
Mme Myriam BRET à Mme Amandine BETES à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 12h18 à 15h40
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Frédéric GIRO de 14h30 à 17h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 13h20
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 12h10 et de 14h30 à 16h50
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 16h55
Mme Françoise FREMY à M. Baptiste MAURIN de 11h15 à 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE de 16h40 à 17h45
Mme Daphné GAUSSENS à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h00
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 11h50
Mme Sylvie JUQUIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUSTOME de 11h15 à 14h30
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Sylvie JUQUIN de 12h20 à 14h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM de 12h40 à 15h20
M. Michel POIGNONEC à M. Dominique ALCALA à partir de 12h10
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h10
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX jusqu'à 11h25 et de 12h05 à 15h30, de 16h35 à 18h15
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 17h40
Mme Béatrice SABOURET à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h45
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE de 10h30 à 14h30 et à partir de 17h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Fabien ROBERT de 10h50 à 18h30
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD de 12h10 à 16h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI de 13h00 à 18h00

EXCUSE(S) :

Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Stéphane MARI.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 juin 2023	<i>Délibération</i>
		<i>N° 2023-263</i>

Compte-rendu annuel de l'exécution du projet de mandature 2020-2026 - Décision - Approbation

Monsieur Alain ANZIANI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Ce troisième compte rendu annuel de l'exécution du projet de mandature 2020-2026 est particulier. La pandémie de la Covid impacte toujours la vie de plusieurs de nos concitoyens chaque jour. Toutefois, c'est la première année depuis 2020 sans réelle vague de contamination.

Ce n'est pas pour autant une année sans tragédie puisque nous vivons maintenant depuis plus d'un an avec une guerre aux portes de l'Europe après l'agression de l'Ukraine par la Russie. Les tensions internationales qui en résultent ont eu un impact significatif sur la crise énergétique touchant notamment l'Europe et la France. Dans le même temps, notre capacité de production d'énergie, via nos centrales nucléaires, était largement restreinte du fait de la mise à l'arrêt de plusieurs de nos réacteurs. Les conséquences sur le marché mondial de l'alimentation sont également importantes.

Cette nouvelle donne mondiale marque la fin de l'argent abondant et peu cher et donc une montée des difficultés pour accéder aux crédits. L'ensemble génère une forte poussée inflationniste que les nouvelles générations n'ont jamais connue mettant à mal le pouvoir d'achat des familles.

La France a, par ailleurs, connu un premier semestre 2023 socialement tendu, rythmé par des grèves et des manifestations dans la cadre de la réforme des retraites.

A l'échelle mondiale ou nationale et comme nous l'indique le dernier rapport de l'Organisation Météorologique Mondiale (agence spécialisée des Nations Unies chargée de la coopération internationale dans le domaine de la météorologie), nous subissons une dégradation du climat qui se traduit par une augmentation des températures, une fonte des glaces accélérée générant une montée des eaux, des phénomènes climatiques exceptionnels à répétition, des perturbations dans les cycles des écosystèmes et des transferts de populations.

Notre territoire n'a pas été épargné. Nous avons subi un épisode de grêle sans précédent qui a généré des dégâts substantiels sur plusieurs communes de l'Ouest de l'agglomération en juin 2022. Des feux monstrueux l'été dernier en Gironde ont dévasté plus 32.000 hectares, ont obligé l'évacuation de 50 000 personnes et cela sans faire de victime humaine.

Ce panorama climatique serait incomplet sans une mention pour la sécheresse persistante. Même si les conséquences sont moins importantes chez nous qu'ailleurs, ces phénomènes doivent nous inciter, sans attendre, à adapter nos comportements et limiter les usages de l'eau à ce qui est essentiel pour mieux protéger l'eau potable et son accès à tous les métropolitains. C'est aussi pour cette raison que le passage en régie de l'Eau de Bordeaux Métropole, effective depuis le 1er janvier 2023, a été décidée.

C'est dans ce contexte que notre Métropole a poursuivi avec application la mise en œuvre des feuilles de routes adoptées depuis trois ans. Elles donnent corps au projet de mandature pour une métropole proche, écologique, solidaire et innovante.

Comme nous nous y sommes engagés, le compte-rendu qui suit, retrace les actions de notre établissement entre juin 2022 et juin 2023.

1. La transition écologique : Bordeaux Métropole s'engage pour le climat et la qualité de vie de ses habitants

Le Plan Climat Air Energie Territorial, un outil au service des transitions

Adopté au conseil de septembre 2022, le PCAET de Bordeaux Métropole intègre les orientations des différentes feuilles de route préalablement délibérées et porte également ses propres actions.

Son ambition est triple : faire de la métropole un territoire à énergie positive et neutre en carbone à horizon 2050, accélérer la baisse des consommations d'énergie et accroître la production d'énergie renouvelable locale et initier l'animation d'une gouvernance territoriale indispensable pour emporter l'engagement de tous les acteurs dans le projet de transition métropolitain.

L'indicateur carbone est l'outil fondamental de pilotage permettant de mesurer l'impact des activités publiques et privées. Bordeaux Métropole n'est à l'origine que de 8 % des émissions de carbone et réglementairement, seules les émissions directes de gaz à effet de serre (dites émissions scope 1) et les émissions indirectes liées à l'énergie du territoire (dites scope 2) sont intégrées dans le bilan carbone du territoire. Bordeaux Métropole souhaite aller plus loin en intégrant l'ensemble des émissions générées par le territoire y compris les émissions indirectes (dites scope 3).

Le Plan climat repose sur trois grands axes : encourager la formation et l'information afin que l'ensemble des acteurs portent de manière active la responsabilité de faire baisser les émissions de carbone sur notre territoire ; développer des filières décarbonées et accompagner la transition des entreprises et activités économiques existantes vers un moindre impact environnemental ; transformer les comportements de tous dans la vie courante : déplacements, habitat, consommation, aménagement de l'espace.

Le PCAET permet donc de présenter une vision globale des transitions nécessaires et de proposer une gouvernance élargie ouverte aux citoyens et partenaires du territoire dans une logique de coopération forte et solidaire sur les objectifs fixés.

Si l'ensemble des politiques publiques conduites par Bordeaux Métropole doivent concourir à l'objectif du PCAET, son animation et ses engagements politiques tels que le schéma des mobilités, sa stratégie d'aide à la rénovation énergétique des logements, l'accélération du développement des énergies renouvelables montrent très clairement son ambition. Cette ambition a d'ailleurs été récompensée aux dernières Assises européennes de l'énergie à Bordeaux avec l'obtention de la plus haute distinction européenne de « territoire engagé dans la transition » : un label 5 étoiles, qui en fait la deuxième métropole la plus engagée de France.

Cette 24 ième édition des Assises européennes de la transition énergétique qui se sont déroulées à Bordeaux en mai dernier, ont réuni 3 000 personnes et ont permis de présenter les différentes actions portées par Bordeaux Métropole. Ce fut l'occasion de faire un pas supplémentaire vers la création de la coopérative carbone sur le modèle de celle de La Rochelle. Cette coopérative carbone est un outil territorial à l'échelle girondine permettant de fédérer autour de l'objectif de neutralité carbone tous les acteurs : EPCI de Gironde, entreprises et associations volontaires pour contribuer et/ou financer des projets d'atténuation et/ou de compensation carbone en Gironde. La métropole a la volonté de créer une gouvernance partagée associant toutes les parties prenantes à ce projet.

Le budget transition de Bordeaux Métropole, un outil au service des transitions

Le budget transition est une analyse environnementale des dépenses de la métropole. Elle porte à ce jour sur le critère d'atténuation au changement climatique (réduction des GES), soit l'impact des dépenses sur la trajectoire de neutralité carbone à horizon 2050 (plan climat). La méthodologie appliquée est issue du travail de l'Institut d'Economie pour le Climat (I4CE), fondée sur la stratégie nationale bas carbone, pour évaluer l'impact des budgets locaux sur le climat. Bordeaux Métropole a fait le choix d'une analyse a posteriori (sur exercice clos).

Objectifs de la démarche : suivre, à court, moyen et long termes l'évolution de cet impact au fil des rendez-vous budgétaires ; mesurer la cohérence entre les dépenses et investissements et les objectifs métropolitains de transition écologique ; proposer des marges de progression ; nourrir les débats budgétaires, questionner les dépenses et arbitrer pour les orienter le plus possible vers la transition climatique.

Au terme de la seconde analyse, 39 % des dépenses du CA 2022 sont favorables ou très favorables, 43% neutres, 12% indéfinies et 5% défavorables.

L'objectif est de poursuivre la catégorisation des dépenses pour avoir une vision la plus juste possible. Comme pour la préparation du budget primitif 2023, ces éléments sont intégrés aux conférences budgétaires.

Des étapes importantes pour atteindre l'objectif de la production énergétique renouvelable

Si nous voulons atteindre notre objectif, il faut multiplier les projets. Petits et grands, tous y participent.

En juillet 2022, Bordeaux Métropole a fait le choix de lancer une consultation sur un futur réseau de chaleur du secteur Sud de l'agglomération. Il s'étendra sur Talence, Pessac, Gradignan et ira jusqu'à Bordeaux au niveau des boulevards. Il est envisagé d'avoir recours à un mix énergétique associant la biomasse (30 %) et la géothermie (41 %), 13 % d'électricité verte et 16 % de gaz. Ces moyens de production seront implantés sur un foncier d'environ 7.000 m², sur la plaine de Rocquencourt à Gradignan, mis à disposition par l'Université de Bordeaux. Ce réseau fera environ 45 km. En mars 2023, le conseil a acté l'intérêt manifesté par la direction du CHU de Bordeaux d'intégrer Haut Lévêque et Xavier Arnoz dans le périmètre de la concession. La livraison annuelle de chaleur du projet Métropole Sud sera ainsi portée à 185 GWh, ce qui en fera à terme le plus grand réseau de chaleur de l'agglomération. Il permettra de chauffer 30 000 équivalents logements, soit 20% des objectifs de déploiement de réseaux ENRr à 2030 et éviterait l'émission annuelle de 24 000 tonnes de CO₂.

En septembre 2022, le principe d'une couverture photovoltaïque de la future halle de marché à Artigues-près-Bordeaux sur un terrain métropolitain a été acté. Ce dispositif permettrait selon les prévisions de générer une puissance de 185 kWc. Le coût global des travaux est estimé à 800 000 € HT dont 40 % à la charge de Bordeaux Métropole.

En septembre également, c'est l'attribution du réseau de chaleur du Haillan qui a été voté. La production annuelle de chaleur de 7,6 GWh sera assurée par une chaufferie biomasse et un appoint au gaz. Ainsi le réseau de chaleur sera alimenté par une part d'énergie renouvelable supérieure à 80 %. Le réseau générera une économie annuelle de 1 531 tonnes de CO₂ par an à terme sur le périmètre global.

Le même conseil a permis d'approuver l'extension du périmètre du réseau de chaleur de Saint Jean Belcier pour y inclure le raccordement de la caserne Nansouty et le bouclage d'Amédée Saint Germain.

Pendant ce temps-là, les travaux pour le réseau de chaleur bois de Mérignac centre ont débuté à l'automne 2022 et ceux de l'extension du réseau de chaleur du Grand Parc en mai dernier.

Les travaux de la chaufferie bois du réseau Plaine de Garonne énergie ont également débuté. Elle sera mise en service à l'automne 2023 et complétera l'énergie déjà apportée par la géothermie, pour chauffer les nombreux bâtiments construits dans le cadre des projets urbains de ce vaste secteur (Lissandre, Brazza, Niel, Garonne-Eiffel).

Enfin, les travaux de reconstruction des 16 kilomètres du réseau historique des Hauts de Garonne engagés il y a deux ans, sont désormais largement réalisés et s'achèveront en fin d'année 2023. Ils auront permis de limiter très fortement les incidents que connaissait ce réseau qui poursuit également son développement notamment avec le raccordement du quartier Beausite à Cenon et celui du quartier neuf de La Ramade à Lormont.

Du côté du photovoltaïque, la centrale du Bourgailh a été inaugurée en avril 2023. 10 000 panneaux photovoltaïques ont été installés avec pour objectifs de produire annuellement 6 250 MWh d'électricité, alimenter en énergie verte près de 2 500 personnes localement et économiser 3 100 tonnes de CO₂ / an. En juin, c'est celle du dépôt tramway de La Bastide en maîtrise d'ouvrage Bordeaux Métropole qui est mise en service. Cette centrale

de 540 kWc, installée en ombrière sur un grand bassin d'orage, produira 600 MWh et alimentera directement le dépôt pour couvrir 13 % de sa consommation d'électricité ; il permettra d'économiser 300 tonnes de CO2 par an.

Mais le plus important reste l'attribution de l'AMI conjoint Bordeaux Métropole et ville de Bordeaux sur des fonciers publics. 4 sites ont été identifiés pour un investissement estimé à 8,5 M€ : Centre routier des trois cardinaux, parking du Stade Colette Besson ; parking relais des Lauriers et parking relais des Pyrénées. La puissance globale de ces installations s'élève à 4,6 MWc, soit 10% de l'objectif du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à horizon 2026, pour une production annuelle d'environ 5,3 GWh.

Zone à Faible Emission, une obligation légale mal préparée complexifiant la mise en œuvre

La LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets impose la création d'une ZFE dans un certain nombre d'agglomérations au plus tard au 1er janvier 2025.

Si l'objectif d'amélioration de la qualité de l'air est une nécessité de santé publique pour les territoires soumis à une pollution atmosphérique, il ne faut pas oublier que cette obligation légale ne peut être dissociée des suites de la convention citoyenne et de la condamnation de l'Etat pour inaction climatique ainsi que par la Cour de Justice de l'UE (CJUE) pour non-respect de la directive 2008/50/CE relative à la qualité de l'air ambiant.

Toutefois en ne donnant pas de cadre aux collectivités pour définir les périmètres géographiques, les critères d'exclusion et les calendriers, l'Etat a pris le risque d'une très grande disparité dans les modalités d'application générant illisibilité de la mesure, incompréhension, inégalité de traitement voire inefficacité. Par ailleurs, le gouvernement n'ayant pas encore stabilisé le dispositif d'aide à la conversion de la flotte automobile et notamment l'engagement présidentiel de la voiture électrique à 100 euros par mois pour les ménages modestes ou l'offre de prêt à taux zéro, ni finalisé le dispositif qui permettrait de contrôler le respect des mesures mises en place par les collectivités, le dispositif des ZFE s'apparente à une injonction à faire, insuffisamment préparée, alors même que c'est une mesure qui existe déjà dans d'autres citées européennes. De trop nombreux autres sujets ne sont également pas ou insuffisamment pris en compte dans le cadre légal actuel : aides financières totalement insuffisantes pour les ménages modestes et/ou résidant à l'extérieur des périmètres ZFE, poids des véhicules et empreinte carbone, essor du retrofit, information / communication grand public, choc d'offre de mobilités alternatives, accompagnement au changement.

C'est dans ce contexte que Bordeaux Métropole a travaillé tout au long de ces 12 derniers mois à la mise en place d'une ZFE pour en corriger autant que possible les aspects injustes dans la limite de ses compétences, tout en tentant de préserver son efficacité attendue en matière de santé publique.

Parallèlement une intense consultation volontaire a été conduite. Ainsi, une consultation ciblée a eu lieu d'avril à novembre 2022 et une consultation grand public de novembre 2022 à mai 2023. Il faut noter également que des échanges plus spécifiques ont été menés avec les territoires voisins, les chambres consulaires et les agents de Bordeaux Métropole. Réunions publiques, stands mobiles, informations presse, site internet et réseaux sociaux ont généré 1 559 contributions sur le site de la participation (formulaires, avis déposés, commentaires laissés). Ce n'est pas représentatif de la masse de personnes qui ont été touchées par les informations diffusées mais témoigne du questionnement de nos concitoyens sur ce sujet.

Le bilan de cette consultation est sans appel. La ZFE-m fait l'objet d'une remise en cause dans sa cohérence globale. Cette remise en cause ne porte pas sur les objectifs de la politique de réduction de la pollution de l'air en ville, qui sont partagés, mais plutôt sur les conditions d'application d'une telle politique.

C'est pourquoi le Bureau du 11 mai 2023 a acté trois points : la temporalité avec une ZFE déployée 24h/24 et 7j/7 afin de favoriser la lisibilité de la mesure pour les usagers ; le périmètre avec une ZFE appliquée sur tout le territoire intra-rocade, rocade exclue, périmètre facilement lisible et au sein duquel il existe des solutions efficaces de report modal, tout en restant dans le cadre défini par la loi (la majorité de la population de l'EPCI doit se trouver dans le périmètre) et certains parkings relais qui resteront accessibles ; la

progressivité de la mise en application : 2024 sera une année de pédagogie autour des modalités de mise en œuvre de la ZFE, d'un conseil de mobilité de proximité auprès des usagers et des aides à la conversion de la flotte automobile, pour une entrée en vigueur effective au 1er janvier 2025 conformément à l'obligation légale.

Ces modalités et celles qui restent à définir (aides, contrôles, exemptions etc...) demeurent dépendantes des décisions qui pourraient être prises par le gouvernement et le législateur puisque de nombreux travaux parlementaires sont en cours et que des groupes de travail entre l'Etat, les représentants des collectivités et des acteurs économiques et sociaux, auxquels nous sommes associés, se réunissent très régulièrement pour avancer sur les différents points qui posent des difficultés d'application ou qui nécessitent des arbitrages ministériels.

La 11 ième modification du PLU au service de la transition écologique : bientôt le bout du chemin

La modification du PLU avance et va permettre des évolutions règlementaires importantes en faveur de la transition écologique et énergétique.

De nombreuses règles sont créées ou renforcées, pour préserver les espaces naturels et la biodiversité (socle agricole, naturel et forestier, continuités écologiques et paysagères du territoire, ressource en eau, ...), pour développer la présence végétale au sein des quartiers (espaces de nature et arbres protégés, végétalisation renforcée, ...), pour s'adapter au changement climatique (coefficient de végétalisation, constructions bio-climatiques, lutte contre les îlots de chaleur urbains, politique de stationnement, ...).

Au plan du logement, de nouvelles règles renforcent les outils en faveur de la production de logements sociaux et de logements pour le plus grand nombre.

Après la concertation préalable en 2021, le bilan en 2022, la consultation des services en 2023, c'est l'enquête publique auprès de la population qui vient de s'achever (9 mai au 14 juin 2023).

Outre les registres disponibles à la métropole et dans les 28 communes (la synthèse en sera établie dans le rapport de la commission d'enquête), et le site de participation en ligne (150 avis, une 100aine de réactions), la commission d'enquête a tenu plus de 80 permanences dans les différentes communes.

La commission d'enquête rendra son rapport courant juillet.

Les avis et modifications retenus, en concertation avec les communes, pourront être intégrés à l'automne ; pour une approbation qui pourrait s'établir fin 2023 - début 2024.

Un Projet Alimentaire de Territoire métropolitain, véritable stratégie de résilience agricole et alimentaire pour agir sur la santé et préserver nos espaces naturels

Les espaces agricoles, naturels et forestiers couvrent 51 % de la surface totale de la métropole avec une forte présence d'exploitations au nord et à l'ouest du territoire métropolitain. En 2022, on dénombre encore au total 148 exploitations agricoles. Point positif, la surface métropolitaine en agriculture biologique est plus importante qu'au niveau national (20,5% contre 10,3%).

L'objectif est de maintenir l'agriculture en place et de tendre vers une production agroécologique préservant la biodiversité, les producteurs et résiliente au changement climatique. Il s'agit aussi de faciliter l'accès à tous les habitants, et quelques soient leurs moyens, à une alimentation plus locale, plus végétale, et autant que possible bio, chez eux, mais aussi dans les cantines, en entreprise ou dans les maisons de retraite par exemple.

C'est l'enjeu de la stratégie adoptée en novembre 2022. Un programme de 45 actions concrètes autour de la production agricole (multiplier les zones d'agriculture alimentaire, créer une école maraîchère, faciliter les accès aux exploitations à l'irrigation, ...), des circuits courts et de proximité (créer une marque de territoire, développer un fonds dédié...), de la restauration collective (recycler les déchets organiques, travailler avec les territoires voisins, former les professionnels ...), de l'alimentation saine, de qualité et durable pour toutes et tous (lutter contre la précarité alimentaire notamment des étudiants, créer des jardins collectifs...) et de l'éducation, la sensibilisation et la valorisation (communiquer sur les bonnes pratiques et les acteurs locaux...).

Après son adoption, cette stratégie a été officiellement reconnue Projet Alimentaire de Territoire (PAT) en février 2023 par le ministère de l'Agriculture au Salon de l'Agriculture à Paris.

Pour confirmer sa dimension collective, le 14 mars 2023 a été officiellement installé le Conseil Agricole et Alimentaire de Bordeaux Métropole, ex-Conseil consultatif de gouvernance alimentaire, organe collégial qui rassemble plus de 400 acteurs agricoles et alimentaires du territoire et qui doit orienter les décisions de Bordeaux métropole selon son règlement intérieur adopté par l'assemblée métropolitaine en janvier 2023.

Enfin, le 2 juin 2023, Bordeaux Métropole a été la première métropole de France à obtenir le titre

« Territoire bio engagé » décerné par Interbio Nouvelle-Aquitaine en présence de l'Agence Bio, agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique. Ce titre récompense l'action de Bordeaux Métropole pour son action proactive en faveur de l'agriculture bio sur son territoire et de produits bios dans les cantines et la restauration collective métropolitaines. La Métropole a alors confirmé son ambition que 30 % de ses surfaces agricoles soient en agriculture biologique en 2027, et 50 % en 2030.

Le conseil de Bordeaux Métropole de juin se prononcera sur la création du « Fonds d'Initiative pour l'Agriculture Locale » (FILA) doté de 200 000 € par an pour soutenir les investissements liés à la production primaire, à la transformation, à l'agroforesterie (arbres, haies...) et à la commercialisation de produits agricoles.

Soutien et reconnaissance pour les agriculteurs du territoire métropolitain

A la suite de l'épisode de grêle de juin 2022 qui a impacté, outre les habitations et les équipements publics, les exploitations agricoles, Bordeaux Métropole a, dès le conseil de septembre, décidé de doter le fonds d'intervention de la Chambre d'Agriculture de 150 K€ permettant d'abonder la trésorerie des exploitants qui ne pouvaient faire face seuls aux dépenses des premiers travaux nécessaires pour permettre leur poursuite d'activité.

Dans un registre plus joyeux, Bordeaux Métropole a publié, avec les éditions Confluences, un livre disponible depuis décembre qui met en valeur la parole de 42 agriculteurs et interroge les conditions de vie agricoles au XXIème siècle, « Paysans d'aujourd'hui - Des agricultures en métropole bordelaise ». Maraîchers, bergers, éleveurs, céréaliers, vigneron, apiculteurs, garde-marais, arboriculteurs et pêcheurs évoquent leurs pratiques agricoles d'aujourd'hui aux abords des grandes agglomérations.

Enfin, Bordeaux Métropole a poursuivi son soutien au développement de projets d'agriculture urbaine et périurbaine des communes, notamment d'Artigues-près-Bordeaux, Bègles, Bordeaux, Bouliac, Blanquefort, Bruges, Cenon, Gradignan, Lormont, Mérignac, Saint-Louis- de-Montferrand et Saint-Médard-en-Jalles.

« Plantons 1 million d'arbres » saison 3

Opération emblématique de la volonté de Bordeaux Métropole de multiplier les arbres sur son territoire tout en respectant les projets globaux portés par différentes communes, l'opération « Plantons 1 millions d'arbres » combine des actions récurrentes et des innovations.

Au titre des actions récurrentes, la distribution gratuite de 5 500 plants aux habitants dans

le cadre de la deuxième semaine de l'arbre en fête, des conférences, projections cinémas, des animations pour les enfants et leurs parents... Cette année, Bordeaux Métropole, Kéolis et la ville de Bordeaux ont en particulier profité de la présence du maire de Fukuoka pour planter ensemble symboliquement 200 arbres sur le site de La Jallère.

A noter également l'initiative « Un arbre, une école » qui s'est traduite par la livraison de 397 arbres dans les 28 communes de l'agglomération. Au final, cette semaine s'est traduite par 146 interventions réalisées, 5 000 élèves impliqués, 14 associations, plus de 7 000 livrets pédagogiques distribués (6 820 livrets élèves et 561 livrets enseignants) et 40 animateurs formés.

Au titre des innovations, la mission mécénat a porté l'opération « Devenez jardiniers mécènes » permettant aux habitants et entreprises de planter des arbres près de chez eux en faisant un don du montant de leur choix. 11 parcelles ont été fléchées pour ce projet de mécénat réparties sur 9 communes : Ambarès-et-Lagrave, Bègles, Bordeaux, Bruges, Cenon, Eysines, Le Bouscat, Mérignac, Saint-Aubin-de-Médoc. En contrepartie, Bordeaux Métropole a proposé aux contributeurs de participer aux plantations et/ou à des ateliers de sensibilisation sur la thématique de l'arbre qui se sont déroulés entre mi-novembre 2022 et mi-mars 2023. Des 13 campagnes de mécénat déjà menées par la métropole, c'est celle qui a attiré le plus de contributeurs et la collecte la plus importante (244 donateurs et 26 158 € de dons).

En septembre 2022, le conseil de Bordeaux Métropole a approuvé les aides aux associations pour la réalisation des 7 projets lauréats du premier budget participatif métropolitain en France sur les communes de Bordeaux, Floirac, Bruges, Mérignac, Pessac, Bègles et au Taillan-Médoc. Cette action représente également une innovation nationale en terme de dialogue citoyen car il s'agit du premier budget participatif en France conduit à l'échelle d'une intercommunalité.

Finalement, ce sont près de 350 000 arbres plantés qui ont été comptés sur le territoire métropolitain depuis le début de l'opération par la métropole, les communes, les acteurs du territoire et les habitants. Un tiers de l'objectif est donc déjà atteint en termes de plantation, et malgré les sécheresses à venir, 85% deviendront adultes dans les années à venir. Les dispositifs de soutien à la plantation, à destination des bailleurs sociaux, et bientôt des agriculteurs et des entreprises, vont permettre de poursuivre la dynamique enclenchée.

L'opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain Parc des Jalles se développe

Le conseil de septembre 2022 a consacré deux avancées pour l'OAIM du Parc des Jalles. D'abord la réhabilitation de la Maison du Baron, à Bruges qui date du début du 18^{ème} siècle. Un projet ambitieux qui va prendre plus de deux ans entre déconstruction, réhabilitation et aménagement de la bâtisse et de ses annexes, pour d'une part mettre à disposition du gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de Bruges, un outil adapté aux besoins opérationnels pour la préservation de ce haut-lieu de biodiversité, et d'autre part offrir un équipement performant et accueillant de sensibilisation à la nature et aux enjeux patrimoniaux aux visiteurs.

Ensuite, la possibilité d'inclure 22 hectares de plus sur la commune de Martignas-sur-Jalle en application du contrat de CODEV. Ce vaste site, à la confluence du ruisseau d'Estigeac et de la jalle de Blanquefort, présente des enjeux environnementaux forts du fait de la proximité des cours d'eau et d'une mosaïque de milieux naturels (zones humides, mares, boisements et milieux ouverts) classés Natura 2000. La commune de Martignas-sur-Jalle souhaite aménager un parc permettant la pratique des différentes activités de loisirs tout en préservant et en valorisant la biodiversité, les continuités naturelles et la diversité paysagère. La métropole soutien cette initiative.

Enfin, au Taillan-Médoc, deux parcelles boisées ont été acquises en application du contrat de CODEV pour sanctuariser et valoriser ces espaces naturels, dans le cadre du Parc des Jalles.

A noter que plus de 150 balades et animations gratuites de découverte de la nature et des activités agricoles ont été proposées aux familles entre août 2022 et juin 2023

Life Biodiver'Cité et Résilience, un nouveau programme d'importance européenne pour Bordeaux Métropole

Dans le cadre du programme LIFE 2021 – 2027, la Commission européenne a annoncé l'attribution d'un financement de 3,5 M€ en septembre 2022 à Bordeaux Métropole pour sa stratégie Biodiver'Cité.

Cette bonne nouvelle vient saluer la qualité de la démarche métropolitaine et apporte un coup d'accélérateur au déploiement des opérations de restauration écologique inscrites dans le plan métropolitain adopté en janvier 2021.

Ce financement sera réparti entre la métropole environ 3 M€ et 500 000€ pour les structures partenaires : Fédération de pêche, LPO Nouvelle-Aquitaine, SER EUROPE

(Society for Ecological Restoration), Cistude Nature et le Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine. La majorité des projets est donc mise en œuvre par Bordeaux Métropole, en partenariat avec ces 5 associations.

Les opérations de restauration écologique ont pour objectif de lutter contre les principales menaces qui pèsent sur la biodiversité métropolitaine : artificialisation des habitats naturels et des habitats d'espèces animales et végétales, changement climatique, pollutions sonores et lumineuses, et agriculture intensive. Concrètement, les actions menées seront de plusieurs natures : valorisation agroécologique, création de ripisylve (forêt le long des cours d'eau), désartificialisation et renaturation via notamment des plantations ou bien encore réouverture de cours d'eau et réduction des ruptures de continuités aquatiques.

Les actions de Bordeaux Métropole dans le cadre du programme LIFE se concentreront sur 4 sites : les marais de Peychaud sur la presqu'île d'Ambès, le Parc des Jalles, les lisières forestières de l'ouest métropolitain et le delta vert du sud de la métropole.

Ce programme Life s'est déjà traduit en mars 2023 par la mise en place d'un partenariat avec le Laboratoire CNRS Passages pour une étude sur la « Création de Zones de ressourcement multibénéfiques » et notamment l'ambiance sonore dans des parcs publics, qui permettra non seulement de mieux préserver la biodiversité, mais répond également à des enjeux du plan de prévention du bruit métropolitain.

En juin, c'est une aide pour réaliser des interventions sur 1 300 points lumineux afin d'améliorer la qualité des habitats naturels dans 6 communes qui est proposée pour un montant de travaux d'environ 1 M€.

Il a également permis l'organisation de la 1^{ière} journée métropolitaine de la Biodiversité le 4 juin 2023. Elle a réuni partenaires, agents et scolaires à l'Hôtel métropolitain pour valoriser la richesse des espèces animales et végétales et des espaces naturels métropolitains, sensibiliser à la nécessité de leur préservation, et informer sur l'action volontariste métropolitaine.

2. Des mobilités pour améliorer la qualité des déplacements

Bordeaux Métropole a pris l'initiative de réaliser un baromètre trimestriel des mobilités rassemblant diverses données pour permettre un suivi et une lecture rapide de l'évolution des mobilités sur le territoire métropolitain. Ce baromètre qui comporte des données sur la fréquentation des transports en commun, la pratique du vélo, le trafic routier et la congestion automobile ou encore le stationnement en ouvrage dans le centre-ville de Bordeaux, sera porté à la connaissance du public 4 fois par an.

Une nouvelle délégation de service public pour les transports en cohérence avec le schéma des mobilités.

Le 8 juillet 2022, les groupes politiques constitués ont voté à l'unanimité la reconduction du groupe Kéolis pour la concession de service de transport public urbain et de services de mobilités durables de Bordeaux Métropole sur la période 2023-2030. Un contrat inédit pour la Métropole qui porte sur un montant estimé de charges supérieur à 2,2 Md€. Le lauréat a également pu intégrer les orientations du nouveau schéma des mobilités adopté en cours de procédure (septembre 2021).

Cette nouvelle DSP, entrée en vigueur le 1er janvier 2023, comporte de nombreuses évolutions au fil des années mais certaines sont déjà effectives comme la création de la première entreprise à mission dans le domaine des transports en France.

Le choix de l'entreprise à mission pour gérer le nouveau contrat doit permettre de mieux atteindre les objectifs des 15 plans d'actions associés aux grands thèmes de la RSE : réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre ; plantation de 2 500 arbres et arbustes d'ici 2030 ; baisse de 15 % de la consommation d'eau d'ici 2026 ; valorisation de 75 % des déchets dès 2026 ; réduction de 10 % de la consommation énergétique liée à la conduite et aux véhicules et de 40 % pour les bâtiments ; 100 % de bioGNV pour les bus et 100 % d'électricité verte pour les tramways en 2024 ; obtention dès 2024 de la certification Cap'Handéo et du label GEEIS Diversité ; développement majoritaire des achats et des partenariats en local ; développement de la mixité au sein des effectifs (30

% de femmes à terme), la parité femme / homme au sein du Comité de Direction, etc. En matière sociale, il est prévu le maintien des accords sociaux et la consolidation du dialogue social, le développement de l'emploi en s'appuyant sur la compétence du nouveau Centre de Formation d'Apprentis (CFA) Campus Mobilités implanté à Bordeaux en 2021.

A noter que le nouveau réseau prévu début septembre prochain a été présenté en avril et fait l'objet d'une intense communication en lien avec les communes.

Outre la location de vélos électriques de longue durée et le lancement de la nouvelle application de TBM permettant l'achat et la validation des tickets avec son téléphone portable, septembre 2023 verra la mise en œuvre de trois nouvelles Lianes. Autres nouveautés, la préfiguration de 3 lignes de Bus Express, une meilleure offre de soirée et de nuit, de nouvelles connexions vers les bassins d'emploi et le Campus, la desserte de toutes les gares métropolitaines, l'augmentation du nombre de lignes de bus traversant la Garonne ou encore l'amélioration de l'offre Mobibus.

Enfin, certains parcs-relais verront leur usage se diversifier notamment avec une offre de stationnement longue durée (2 à 5 jours) et l'expérimentation du stationnement riverain nocturne. Par ailleurs, pour la rive droite, l'Arena viendra se rajouter à la liste des parcs mixtes pouvant accueillir les abonnés TBM. Les usages des P+R sont donc repensés pour en optimiser le fonctionnement, apporter de nouveaux services à la population et libérer du stationnement de surface.

Les circuits scolaires des collèges et lycées intégreront par ailleurs le réseau TBM à partir de septembre 2023.

Pour accompagner ce lancement, une nouvelle grille tarifaire a été adoptée avec une augmentation limitée bien que l'offre et les services augmentent et notamment l'intégration de l'utilisation du Vélo dans l'abonnement TBM. La tarification solidaire dont le succès se confirme avec plus de 72.000 bénéficiaires est maintenue pour tous les abonnements hors professionnels.

Le RER-métropolitain sur de bons rails

Année après année, le RER-métropolitain poursuit son développement avec de nouveaux trains en circulation (+136 trains par semaine depuis 2021), de nouveaux travaux programmés ou en cours.

Les travaux sur les AFSB, indispensables à la réalisation du RER-m, ayant été intégrés au projet GPSO, Bordeaux Métropole a participé à la mise en place de la gouvernance du projet via le COPIL et le Conseil de Surveillance. Les équipes ont été constituées et il faut noter concernant les AFSB qu'une nouvelle demande de financement a été formulée à l'Europe et que les travaux pourraient démarrer fin 2023.

4 faits marquants sont par ailleurs à souligner.

De fin septembre à fin novembre, s'est déroulée la concertation sur le projet des aménagements ferroviaires dont la gare de la Médoquine à Talence. Conduite par SNCF Réseau, elle a naturellement mobilisé l'ensemble des partenaires du projet. Conférence de presse, réunions publiques, ateliers participatifs, site internet... la population a pu largement exprimer ses avis sur le projet. Les garants ont souligné la qualité de l'information dispensée.

Diverses annonces gouvernementales et parlementaires ont annoncé la volonté de développer les RER-métropolitains. Notre projet a dépassé le stade projet et est déjà une réalité pour nos concitoyens. Il convient désormais de confirmer l'engagement financier de l'Etat prévu à hauteur de 190 M€ à défaut de le voir augmenter pour en accélérer la réalisation.

Le troisième marqueur de l'année, c'est l'adoption de la mise à jour de la feuille de route en mars 2023. Elle précise les prochaines étapes de la ligne de car express Bordeaux-Blaye ; elle acte la participation du Conseil départemental de la Gironde au projet et elle confirme la prise en compte d'une avancée significative sur le volet de la tarification avec la mise en place, fin 2023, d'un tarif « TBM+train » permettant aux abonnés TBM d'emprunter les trains pour des trajets intra-Métropole. Cette mesure facilitera et favorisera l'usage du train pour des trajets sur la Métropole.

Enfin, et c'est certainement le plus signifiant, la mise en service du nouveau Pôle d'Echanges Multimodal de la Halte Sainte-Germaine au Bouscat le 5 juin dernier.

L'ouverture d'une nouvelle halte ferroviaire sur la ligne du Médoc, connectée au tramway de la ligne D, aux bus, aux taxis, avec un parking vélo sécurisé constitue sans conteste le symbole de l'intermodalité que nous voulons promouvoir. Avec cette halte, cette ligne de train est désormais connectée avec l'ensemble des lignes de tramway actuelles.

Intense activité autour des infrastructures routières structurantes pour l'agglomération

La rocade et les pénétrantes autoroutières de l'agglomération défraient régulièrement la chronique du fait d'une forte congestion. Source de pollution, de stress, de bruit et de dépenses pour les foyers, réguler ces trafics et les fluidifier restent des priorités même si naturellement le premier objectif de notre politique de mobilité demeure le transfert modal de la voiture vers les autres modes de transport.

La coopération entre le groupe rocade métropolitain et les services de l'Etat a permis d'aboutir à un document unique qui décrit les différentes actions prévues à court et moyen terme sur la rocade principalement. Il a fait l'objet d'une présentation lors d'une conférence de presse associant Mme la Préfète et le Président de Bordeaux Métropole fin septembre 2022.

Depuis lors, l'achèvement de la mise à 2x3 voies de la rocade a été réalisé dans les temps et inauguré début mai 2023. C'est la fin d'un chantier qui a débuté en 2006 et qui a coûté près de 270 M€ dont plus de 100 M€ de contribution de La CUB puis de Bordeaux Métropole. Les bénéfices sont immédiats puisqu'on constate un gain de temps compris entre 6 et 15 min entre l'échangeur 11 et le Pont d'Aquitaine à l'heure de pointe du soir, selon le sens de circulation.

La concertation sur l'aménagement de l'A63 a été conduite par l'Etat entre le 30 janvier et le 30 avril 2023. Elle a suscité beaucoup de prises de positions contre un scénario qui pénaliserait les habitants du département et plus encore les résidents du bassin d'Arcachon. Bordeaux Métropole a réaffirmé sa position adoptée par délibération n°2021-178 du 18 mars 2021 par courrier adressé à M. le Préfet début avril. Les garants de la concertation ayant rendu leur rapport tout début juin, il appartient au porteur de projet de préciser ses intentions.

Concernant la modulation du péage pour les poids lourds sur l'A63 qui permettrait, selon les horaires, de réduire potentiellement le flux de camions en transit sur l'axe européen Sud/Nord, le ministre des Transports nous a signifié par courrier du 30 janvier 2023 que les conditions n'étaient pas réunies pour mettre en œuvre cette expérimentation au 1er février 2023, comme nous l'avions envisagé. Il a également demandé à M. le préfet de relancer une concertation pour étudier une mise en œuvre dorénavant au 1er février 2024.

Enfin, de nouveaux et récents échanges avec la SNCF permettent d'envisager une reprise d'un projet de développement du site d'Hourcade.

Le projet de câble à l'épreuve de la concertation

Le projet de câble entre les Hauts de Garonne rive droite et la berge de Garonne rive gauche a connu un intense coup de projecteur avec une concertation préalable, organisée au titre du code de l'environnement, placée volontairement sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), avec un accompagnement par une garante indépendante.

La concertation publique s'est déroulée du 28 novembre 2022 au 13 février 2023. Les modalités déployées sont à l'image de l'ambition métropolitaine pour favoriser la participation citoyenne : site internet de la participation, registres papier, relais d'information sur l'ensemble des supports de Bordeaux Métropole et de certaines communes, 5 réunions publiques et 32 débats mobiles, exposition permanente à la maison écocitoyenne intégrant deux cabines accessibles sur le parvis des quais, questionnaires de satisfaction....

Le bilan quantitatif de cette concertation est particulièrement intéressant : 396 personnes aux réunions publiques ; 2 588 contributions écrites ; 1 319 personnes rencontrées lors des stands mobiles ; plus de 17 000 visites de l'exposition dont 3 317 visites à l'intérieur de la maison écocitoyenne ; 8 090 documents d'informations distribués ; 18 314 vues sur

la page web dédiée ; 394 vues de la vidéo du projet, 868 vues des réunions publiques sur Youtube ; 36 retombées presse, dont 26 écrites, 7 radios et 3 TV ; 93 publications digitales qui ont généré 4 473 887 vues et 42 490 interactions (likes, commentaires, partages, clics...) ; 453 000 exemplaires du Journal de Bordeaux Métropole (double page) ; 9 semaines d'affichage sur le réseau de tram ; 8 insertions dans le quotidien Sud-Ouest (1 384 000 lecteurs au total).

Le bilan qualitatif l'est tout autant puisque la garante a souligné d'une part la qualité de l'information et la réelle volonté de Bordeaux Métropole de porter le projet à la connaissance du public mais également parce que le nombre d'avis favorables est supérieur à celui des avis défavorables.

Les avis se sont exprimés sur tout ou partie des 9 tracés qui étaient soumis à la concertation.

Le conseil de Bordeaux Métropole a tiré les enseignements de la concertation conformément à son obligation légale par délibération du 31 mars 2023. En substance, c'est un projet accueilli favorablement, qui doit profiter aux habitants et à leurs déplacements quotidiens, loué pour sa praticité avec un temps de parcours inférieur à 10 minutes. C'est un nouveau mode de transport qui suscite l'intérêt tout autant que le questionnement (sécurité, bruit, ...) mais qui doit être accessible à tous (PMR, vélos, familles, ...). Une vigilance particulière doit être portée à l'intégration urbaine et paysagère au regard des enjeux du site (UNESCO, Coteaux de Garonne, site Natura 2000, ...) et des réserves se sont exprimées sur le survol d'habitations et d'activités économiques. Enfin, le projet doit s'intégrer au réseau de transport et faciliter l'intermodalité (P+R notamment).

Avant d'aller plus loin et de soumettre une décision au conseil métropolitain portant sur l'opportunité du projet, son tracé et ses caractéristiques essentielles Bordeaux Métropole doit notamment apporter des réponses aux différents acteurs économiques quant à la compatibilité du projet avec le maintien et le développement de leurs activités ainsi qu'aux contributeurs, dont des élus métropolitains, qui ont proposé des alternatives.

Les mobilités douces consacrées

L'adoption d'un troisième plan vélo et d'un premier plan marche a marqué un tournant pour la métropole. Ils se transforment en actions.

Concernant le plan marche, le règlement d'intervention pour le désencombrement et le renforcement de l'accessibilité des trottoirs a été adopté par délibération n°2022- 455 du 7 juillet 2022. Cet axe important pour permettre aux habitants de mieux se déplacer bénéficie d'un fonds de 19 M€ pour sa mise en œuvre, inclus dans les 30 M€ prévus par le plan marche. Pour 2023, 46 actions ont été retenues au fonds de désencombrement des trottoirs pour un montant de 5,1 M€ dont 13 ont déjà démarré.

A noter que l'action de Bordeaux Métropole pour le développement de la marche ne se résume pas qu'au plan marche puisque chacun de nos projets de voirie intègre cette dimension.

A noter également que la réactivation de la Commission intercommunale d'accessibilité et la définition de ses nouvelles modalités de fonctionnement lors du conseil de mars dernier, permettra également une meilleure attention aux usagers de l'espace public en s'assurant de l'adéquation des aménagements avec les contraintes particulières des utilisateurs.

Par ailleurs, La pratique du vélo poursuit son expansion. Le baromètre des mobilités publié dorénavant tous les trimestres par Bordeaux métropole montre que le nombre de cyclistes augmente de manière continue (à l'exception de la période COVID). Par rapport au premier trimestre de 2022, la progression est de 10,1 %, + 9,7 % en intra boulevard et + 17 % en extra boulevard. Nous devons donc poursuivre avec constance les aménagements cyclables pour rendre la pratique plus sûre, condition indispensable pour inciter et protéger les cyclistes.

Sur les trois dernières années, les aménagements cyclables ont augmenté de 23.6% pour atteindre plus de 1600 km. Ces douze derniers mois, nous avons réalisé notamment 54 km de voies partagées (zones 30 et zones de rencontre) mais aussi 18 km de voies en site propre (pistes cyclables et voies vertes) ainsi que +14 km de bandes cyclables et couloirs bus vélos. Il est à noter 5.4 km aménagés dans le cadre des aménagements du

REVE.

Pour encourager la pratique, depuis le 1er janvier 2023, la Maison métropolitaine des mobilités alternatives (MAMA) située à Bordeaux centre est intégrée à la DSP transport ce qui consacre la place du vélo dans la chaîne de mobilité, que 230 vélos électriques ont déjà été proposés à la location longue durée courant mai et juin et que la marque « V3 » va disparaître au profit du « VELO » avec une évolution de l'identité graphique associée à un changement complet du matériel et des stations. L'abonnement au service VELO est dorénavant inclus dans l'abonnement tram et bus (sauf pour la location longue durée des vélos électriques).

Il faut également rappeler que Bordeaux Métropole attribue des aides à l'acquisition de Vélo à Assistance Electrique (VAE) et qu'à ce jour ce sont environ 8 000 aides qui ont été accordées.

De même, à ce jour, sont recensés près de 16 000 arceaux de tous types dont plus de 11 000 à Bordeaux, 721 places en vélostations sécurisées, 619 places en abris vélo de moyenne capacité ou encore 65 vélobox représentant 325 places.

Le free floating encadré, ça marche !

Partant du constat que l'offre de free floating était largement anarchique et mal répartie territorialement, plutôt que l'interdiction, Bordeaux Métropole a fait le choix de définir ses objectifs et d'en encadrer le développement conformément à ce qui était prévu dans le 3ème plan vélo adopté en novembre 2021.

A l'issue d'une démarche unique au plan national, puisqu'elle concerne l'ensemble de l'aire urbaine métropolitaine à l'exception des communes qui ne l'ont pas souhaitée, Bordeaux Métropole a désigné les lauréats de l'AMI en septembre 2022 pour une mise en œuvre progressive à partir de novembre.

Plus de contrôles, des engagements de la part des opérateurs, un développement territorial plus harmonieux, une offre globale élargie, un stationnement maîtrisé et des vitesses limitées ; telles sont les ambitions que la métropole a assigné aux candidats.

Deux lauréats ont été retenus pour chacun des produits (vélos, trottinettes et scooters) et cela se traduit par davantage de véhicules mis à disposition (+ 750 trottinettes, + 200 vélos et + 100 scooters) et davantage de communes concernées (24 contre uniquement Bordeaux auparavant).

Le troisième comité de pilotage tenu le 8 juin dernier a constaté qu'environ 2 800 engins étaient disponibles fin mai sur les 3 500 possibles (1 500 trottinettes réparties entre DOTT et TIER sur 1 500 possibles ; environ 800 vélos, 620 Bird et 180 Pony (retard fournisseurs) sur 1 500 possibles ; 475 scooters, 232 Yego et 243 E-dog sur 500 possibles).

Le déploiement est effectif et donc partiel puisque dans 19 communes sur les 24 prévues. En matière de stationnement qui était un des points principaux de crispation, les résultats sont encourageants avec 85 à 98% de respect du stationnement, une meilleure répartition des engins et une limitation de la flotte et la confirmation de la baisse des réclamations des usagers.

Ce service, apprécié par nos concitoyens et les touristes, est complémentaire des autres services opérés directement ou indirectement par Bordeaux Métropole et renforce la palette de solutions alternatives à la voiture.

Lancement du schéma directeur des équipements fluviaux (septembre 2022)

La Garonne est l'élément naturel structurant du territoire métropolitain et depuis plusieurs années de nombreux projets se sont développés autour d'elle : croisières fluviales, navettes de transports BatCub, activités sportives et touristiques, construction de ponts et de pontons, réalisation de l'Arena et de la Cité du Vin...

Actuellement, la métropole gère quinze pontons dont cinq pour les BatCub, un port de plaisance, six cales de mise à l'eau, cinq terre-pleins techniques, une ligne de mouillage et un corps mort technique sur la Garonne et la Dordogne.

Bordeaux Métropole a pour ambition de monter progressivement en puissance en proposant de nouveaux aménagements avec la volonté de développer la navigation et

d'offrir plus de services et de facilités de déplacement aux habitants et visiteurs.

Le schéma directeur des équipements fluviaux adopté en septembre 2022 identifie 30 opportunités de projets, la plupart sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole, dont 12 opérations d'ores et déjà programmées liées à quatre secteurs d'activités.

La mobilité. Le développement de la mobilité et des modes de transports via le fleuve sont des axes forts inscrits dans le Schéma des Mobilités et dans le futur contrat de DSP des Transports avec Keolis à partir du 1er janvier 2023. La création de nouvelles dessertes se traduit concrètement par l'augmentation de l'offre Bat3 non seulement en aval du pont de pierre mais également en amont. L'ambition est d'adapter les pontons existants, de créer de nouveaux pontons en amont et en aval du pont de pierre (4 en 2023 et 6 à l'horizon 2025) et d'acheter de nouveaux bateaux (2 en 2023 et 2 en 2025). L'objectif est d'améliorer la mobilité des habitants entre les deux rives notamment pour ceux qui résident dans les nouveaux quartiers, Brazza, Belvédère, Euratlantique.

Le tourisme fluvial. De nouveaux équipements sont prévus : l'électrification des quais permet d'éviter le rejet de particules polluantes des bateaux fluviaux à quai. Les travaux vont se poursuivre puisqu'après les raccordements de l'embarcadère Albert Londres en février 2020 et du pont Ariane en mai 2022, deux nouveaux embarcadères, Lafayette et Thomas Jefferson seront raccordés. Par ailleurs, des études vont être lancées afin de créer de nouveaux pontons et nouvelles haltes sur la Presqu'île d'Ambès et vers le Médoc : Saint-Vincent-de-Paul, Saint-Louis de Montferrand, Parempuyre, Bassens et Lormont. Par ailleurs, la logistique fluviale et urbaine suppose la création de zones à quai et de pontons adaptés à l'accostage des navires et au déchargement des marchandises pour les livraisons en ville. Enfin, le développement des activités liées aux loisirs ; avirons, canoës, vont également faire l'objet d'un accompagnement.

Des actions transversales. Ce volet comprend à la fois la refonte de la signalétique publique et privée « pontons » en lien avec les acteurs du tourisme fluvial et du nautisme, les communes, Keolis, l'Architecte des Bâtiments de France et le Comité local Bordeaux Unesco, mais aussi la valorisation du site Natura 2000 Garonne. L'ambition est de créer des équipements respectueux du patrimoine naturel et de la biodiversité du fleuve.

Prospectives. Bordeaux Métropole pourrait être sollicitée en appui technique et financier de divers projets, en lien notamment avec le Grand Port Maritime de Bordeaux.

Des grands travaux encore et toujours

C'est l'ADN de Bordeaux Métropole.

L'extension de la ligne A du tramway desservant l'ensemble de la zone de Marne Soleil en pleine mutation mais également le bassin d'emploi de la zone aéroportuaire et l'aéroport en terminus a été inaugurée le 29 avril dernier. Cinq nouvelles stations et cinq kilomètres de ligne supplémentaires portent l'ensemble du réseau de tramway de la métropole à une longueur totale de 82 kilomètres, ce qui en fait le plus grand réseau hors Ile-de-France. Succès immédiat puisqu'après seulement une semaine de fonctionnement, on comptabilisait de l'ordre de 6 500 voyageurs par jour conformément à la DUP dont 3 000 à l'aéroport (montée/descente). A noter que 7 kms (2 sens confondus) d'itinéraires cyclables sont parallèlement aménagés au standard ReVE (Réseau Vélo Express) prémices à la réalisation du tronçon de la ligne 11 du ReVE allant de Bordeaux vers Martignas-sur-Jalle en passant par Mérignac.

Le projet de bus express entre Saint Aubin de Médoc et la Gare Saint Jean se poursuit et sa mise en service est toujours prévue au premier semestre 2024 avec un budget respecté (155,6 M€). A ce jour, 10 des 29 tronçons de la ligne sont déjà réceptionnés. TBM exploite ainsi 17 des 42 stations qui seront desservies par le bus express et différentes autres lignes. Les cyclistes bénéficient au fur et à mesure des améliorations apportées en termes de largeur des aménagements dédiés et de confort de la couche de roulement. 190 arbres ont été plantés sur les 400 prévus au projet. Pour limiter les dégradations avant la mise en service complète de la ligne, les stations ne recevront la totalité de leurs systèmes que début 2024 (vidéosurveillance, distributeurs de titres, bornes d'information voyageur, vitrages, prises USB, boîtes à livres avec grainothèque) sauf la station Grand Lebrun, station pilote utilisée pour les différents tests et calibrages qui sera intégralement équipée fin juin.

Les ponts de Bordeaux sont toujours en chantier avec le pont Saint-Jean, dont l'ouverture

a été décalée à l'automne 2023 et pour lequel des mesures conservatoires sont prescrites pour permettre ultérieurement une séparation du flux vélo. Les travaux sur le pont Simone-Veil se poursuivent. C'est le chantier de pont le plus important d'Europe et il a connu une nouvelle étape décisive en janvier 2023 avec la matérialisation de la jonction du tablier métallique entre les deux rives. Sa réception définitive reste prévue dans un an.

Des bornes de recharge pour les véhicules électriques

En novembre 2022, Bordeaux Métropole a adopté son Schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE), rendu obligatoire dans le cadre de la mise en place de la ZFE.

A partir d'un diagnostic de la situation actuelle, une stratégie métropolitaine de développement de bornes de recharge complémentaire au développement de l'offre privée a été adoptée, associée à une planification territoriale déclinée par commune pour les 3 ans à venir, en croisant le besoin modélisé à moyen terme (2030) et des éléments transmis par les services municipaux consultés (localisations pertinentes, liste des établissements recevant du public dotés de parking, remontées des demandes...).

A noter qu'avec 135 stations et 558 points de charge, le territoire métropolitain est, comparativement à d'autres métropoles, bien doté quantitativement avec une couverture métropolitaine assez équilibrée en première analyse.

Les orientations sont de suivre le développement de l'offre privée et d'inciter à l'ouverture au public, maintenir et moderniser le parc de bornes existant, mettre en priorité les équipements publics en conformité (parkings de plus de 20 places), couvrir les « zones blanches résiduelles » et engager l'équipement, la mise à niveau en bornes des parcs relais existants.

Il est proposé de créer 20 stations en 2023 (montée en charge et passation de nouveaux marchés), puis dès 2024 de monter à 25 nouvelles stations par an (hors mise aux normes des parcs relais et parkings délégués). Cette tendance prolongée jusqu'à 2030 permettra d'assurer la part publique du besoin estimé à cet horizon de plus long terme.

Ce renfort d'offres vient en complément d'une augmentation considérable de l'offre en parcs publics (Metpark et Indigo) et parkings relais et du développement de l'offre privée accessible au public (commerces, hôtellerie-restauration, stations-services, concessions, ...).

3. Privilégier l'habitant autant que l'habitat

La politique du logement est aujourd'hui en crise. Une crise de la production multidimensionnelle mais aussi une crise pour les habitants du fait du mal logement, de l'insuffisance de l'offre et du taux d'effort consenti par chacun (loyers, charges, entretien...) qui ne cesse d'augmenter.

En annonçant privilégier l'habitant autant que l'habitat, Bordeaux Métropole indique clairement que le cadre de vie, les services dans toutes leurs dimensions (sociale, culturelle, scolaire, sportive, santé, environnementale...) et tout ce qui concourt à se sentir bien dans son environnement de proximité compte tout autant que la qualité de son logement. Au-delà de l'aspect quantitatif de la production de logements qui reste une source d'inquiétude, c'est donc bien le projet de territoire qui est interrogé. C'est pourquoi, à partir de différents constats factuels et partiels, Bordeaux Métropole a initié une démarche intitulée « Métropole à vivre ».

Une action résolue pour enrayer la baisse de la production de logements

Les cycles de production de logements sont assez connus. Aujourd'hui, nous constatons cependant une rupture puisque le niveau de production reste anormalement bas au regard des besoins identifiés dans nos documents de planification mais également des demandes directement formulées par la population et de l'attractivité non démentie de notre agglomération. Nous constatons un nombre d'agréments situé entre 1 600 à 1 900 logements entre 2020 et 2022.

C'est pourquoi au cours de cette dernière année, plusieurs initiatives ont été prises pour tenter d'enrayer cette baisse régulière de production de logements et particulièrement de

logements sociaux.

Il y a eu d'abord les Assises du logement en mai 2022, démarche partenariale qui a permis d'échanger avec l'ensemble des acteurs du logement et qui a débouché sur des pistes d'actions dont une partie a généré le programme d'actions 2023-2024 adopté en novembre 2022, centré sur 5 verbes : encadrer, impulser, innover, coopérer, évaluer.

Parallèlement, le Président de Bordeaux Métropole a engagé une série de rencontres individuelles avec les Maires de la Métropole autour de 28 diagnostics communaux recensant les facteurs de blocage, les projets en cours et ceux à venir.

Et pour encore amplifier notre action, nous mettons en œuvre des mesures exceptionnelles pour la relance de la construction de logements locatifs sociaux qui se traduisent par une mesure « coup de poing », encadrée dans le temps avec un objectif de mise en chantier à court terme ; une subvention exceptionnelle au logement, qui représente le doublement du dispositif de base du droit commun ; la création d'un fonds de soutien de 20 millions d'euros mobilisés pour massifier la production nouvelle dans un contexte contraint, ainsi que la mise en chantier des opérations bloquées, soit environ 4 000 logements locatifs sociaux ou encore une nouvelle actualisation des plafonds de VEFA afin de permettre de densifier et diversifier la production, et soutenir les opérations d'aménagement.

Ces différentes actions concourent toutes à activer l'ensemble des leviers pour soutenir la production de logements sociaux qui reste insuffisante. Certaines mesures ont déjà produit des effets positifs puisqu'après le premier relèvement du plafond des VEFA, 22 des 33 opérations bloquées ont pu être relancées représentant la production de 711 logements (68 % des logements concernés).

Permis de louer, permis de diviser et encadrement des loyers, promesses tenues

Ces trois dispositifs permettant de protéger les locataires du parc privé sont dorénavant une réalité.

Le permis de louer et le permis de diviser trouvent leur rythme de croisière et le bilan est satisfaisant. Pour le permis de louer, 13 communes sont inscrites dans la démarche. Entre le 1^{er} janvier 2022 (mise en place de l'outil) et le 15 juin 2023, 2 293 demandes ont été instruites dont 77% de décisions favorables et 19% favorables avec réserves (impliquant la nécessité de travaux) et donc 3% rejetées. Cette disposition générera de fait sur la durée des effets de montée en qualité du parc privé du fait de la prescription de travaux. Pour le permis de diviser, 9 communes sont concernées, 67 demandes ont été instruites et ont généré 2 refus et 28 décisions favorables avec réserves.

L'encadrement des loyers est un choix politique pour inciter les propriétaires bailleurs à la modération et freiner les augmentations de loyers qui ont pour conséquence d'exclure une part croissante de la population de l'accès au logement ou de l'obliger à y consacrer un budget trop important. Il est entré en vigueur sur la seule commune de Bordeaux le 15 juillet 2022. Il est trop tôt pour en tirer un premier bilan. Toutefois, nous pouvons relever le grand intérêt pour ce dispositif de la part de nos habitants avec 140 000 simulations réalisées sur notre site internet. A noter que le 25 mai dernier, le Conseil d'Etat a rejeté la requête de l'UNPI 33 et donc validé le dispositif métropolitain.

Le Bail réel solidaire, un dispositif à développer

Le Bail Réel Solidaire (BRS) est aujourd'hui considéré comme une des réponses à l'augmentation substantielle du coût des logements et donc l'incapacité des ménages à accéder à la propriété. Dissocier la propriété du terrain et du bâti permet donc de baisser le coût et rend réalisable les projets de familles qui n'avaient plus de perspectives a fortiori dans le contexte de remontée des taux d'intérêts.

Beaucoup d'opérateurs et de collectivités souhaitent développer ce produit. C'est pourquoi Bordeaux Métropole a pris l'initiative d'un dialogue entre les parties pour élaborer une charte qui s'organise autour de quatre grands objectifs, partagés dans le cadre de la concertation préalable auprès des opérateurs : suivre l'évolution du dispositif BRS sur le territoire, veiller au caractère abordable des projets, sécuriser et garantir la pérennité du dispositif, accompagner la production de BRS. C'était l'objet de la délibération de novembre 2022 qui a aussi introduit le plafonnement du prix de vente aux

acquéreurs.

Cette coopération a été poursuivie et approfondie si bien qu'en juin, la Charte sera complétée par un observatoire, la détermination de valeurs plafonds associées à un zonage pour la réalisation des BRS, le plafonnement de la redevance foncière et le plafonnement des prix de vente en VEFA.

Nous avons dorénavant un dispositif encadré, partagé par les différents acteurs ce qui nous permettra d'accompagner le développement des BRS dans l'intérêt des ménages concernés en maîtrisant les conséquences sur les communes.

Une politique foncière revisitée

Cette année a permis de concrétiser une nouvelle relation avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) à travers 6 délibérations adoptées en novembre 2022.

La nouvelle convention cadre prévoit trois axes d'interventions thématiques majeurs : le développement de l'offre de logements, particulièrement sur les segments du locatif social, de l'accession sociale et du bail réel solidaire ; le développement des espaces à vocation économique ; la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Cette convention cadre est complétée par la création de nouvelles conventions dites de renouvellement urbain, dont l'action et le portage fonciers sont prévus sur un maximum de 5 ans, le maintien de certaines conventions opérationnelles de réserves foncières existantes (action et portage fonciers sur un maximum de 10 ans) sans en ajouter de nouvelle, le maintien de la convention stratégique d'intervention sur les espaces en tension foncière, le maintien de la convention tripartite entre Bordeaux Métropole, la SAFER de Nouvelle-Aquitaine, et l'EPFNA sur les thèmes de la nature et agriculture et de la convention opérationnelle qui en découle et enfin le maintien de la convention cadre de mise à disposition des biens entre Bordeaux Métropole et l'EPFNA.

Parallèlement, Bordeaux Métropole a poursuivi sa réflexion sur sa propre politique foncière qui a abouti à une première délibération en janvier 2023 définissant les objectifs de la stratégie foncière et engageant la simplification des processus de l'action foncière.

La stratégie d'anticipation est consacrée avec l'ambition de créer un incubateur des futures opérations d'aménagement qui sera notamment alimenté par le groupe de travail foncier inter directions générales. L'importance de la conférence des acteurs du foncier et de l'immobilier est réaffirmée. Enfin un centre de suivi de la consommation foncière est créé pour permettre de préparer Bordeaux Métropole à la mise en œuvre du ZAN.

Cette délibération a permis également de revoir les règles de portage du foncier pour le bénéfice des communes en allongeant sa durée possible (de 8 à 10 ans) et en revoyant les modalités de rachat, Bordeaux Métropole assumant les risques du marché ayant pour conséquence la perte de valeur d'un foncier. Les possibilités de décote sont également portées de 25 à 30 %. D'autres dispositions ne changent pas mais leur rappel permet d'en réaffirmer les principes, ces dispositions étant parfois très anciennes (gestion temporaire, cessions des biens devenus inutiles au projet métropolitain...)

Renouvellement urbain

Si l'avenant envisagé avec l'ANRU n'a pu être conclu fin 2022 comme espéré, l'année écoulée a néanmoins permis de poursuivre le dialogue et d'envisager plus sereinement la suite des projets tenant compte des nouvelles orientations de l'ANRU et des communes.

Une étape importante a été franchie avec la tenue du Comité d'engagement de l'Agence fin mars 2023 et la confirmation de l'avis favorable donné à l'amplification du projet de renouvellement urbain de Bordeaux Métropole par courrier adressé au Président fin mai.

Pour mémoire, le projet de renouvellement urbain métropolitain porte sur les quartiers de Joliot Curie – Benauges – Henri Sellier – Léo Lagrange / Les Aubiers – Le Lac / Palmer – Sarrailière – 8 mai 1945 – Dravemont / Carriet.

Par ailleurs, en septembre 2022, la convention de renouvellement urbain de Pessac Saige a été adoptée et en juin 2023, c'est celle du quartier de Thouars à Talence qui est proposée à l'assemblée métropolitaine.

Inventons les boulevards du XXIème siècle

Au-delà de la fonction routière de cet axe, la Métropole a souhaité mener une réflexion plus globale pour concevoir les boulevards comme un lieu de vie, un lieu conçu pour les 132 000 habitants qui vivent à proximité et les métropolitains qui en font un usage régulier. C'est pour répondre à cet objectif ambitieux qu'une concertation préalable a été lancée en juillet 2019. Cette concertation a permis d'aborder des thèmes aussi divers que le partage de l'espace public, ses différents usages, l'économie, le commerce, l'emploi, les nouvelles constructions ou encore la culture et les loisirs. Le recueil des avis du public a permis la constitution d'un bilan d'étape.

Fort de ces éléments, le projet initialement intitulé « des boulevards et des barrières » entre désormais dans une phase plus opérationnelle. L'enjeu pour Bordeaux Métropole et les villes partenaires (Bègles, Bordeaux, Cenon, Floirac, Le Bouscat & Talence) est de parvenir, en moins d'une décennie, à apaiser et transformer durablement l'ambiance des boulevards en misant sur la réalisation d'un projet urbain innovant.

C'est sur ce socle que les élus se sont réunis pour le premier COPIL Boulevards en septembre 2022. Ce comité de pilotage renouvelé, marque une nouvelle étape dans la vie du projet. L'ambition est désormais de développer un programme de type « Inventons les Boulevards du 21e siècle » et de pouvoir inventer ces boulevards nouvelle génération en travaillant sur la qualité du cadre de vie (partage équilibré de l'espace public), sur les enjeux de nature en ville, sur la création d'aménagements plus résilients face au changement climatique et sur l'attractivité des barrières.

Par ailleurs, un périmètre de prise en considération a été défini. Il se structure autour des 19 kms de l'axe et met en relief ses rives immédiates à l'exception de celles déjà incluses dans des opérations urbaines récentes ou en cours. Au-delà de son rôle juridique permettant aux maires de surseoir à statuer sur toute demande d'autorisation d'occupation des sols concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation du projet, il donne aussi de la visibilité à l'ensemble du programme. Ce périmètre de prise en considération est soumis au vote du conseil métropolitain de juin 2023.

En parallèle, la Métropole met en place une des modalités d'intervention de la nouvelle stratégie adoptée, avec une première opération d'aménagement progressif d'urbanisme tactique sur le site du cimetière de la Chartreuse.

Enfin, la démarche de concertation se poursuit et une série de réunions publiques est programmée entre septembre et décembre 2023.

Aires de grands passages (AGP) : engagement tenu

Le président de Bordeaux Métropole a indiqué dans sa première prise de parole dans l'hémicycle après avoir été élu qu'il s'engageait à ce que Bordeaux Métropole soit enfin en conformité avec le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage en réalisant les deux AGP manquantes.

Grâce à l'engagement constant des maires d'Artigues-près-Bordeaux et de Mérignac, ce sera fait à la fin de l'été 2023.

Concernant les aires d'accueil, il n'y a malheureusement pas eu d'avancée notamment pour celle de Pessac dont la réalisation est conditionnée à une décision de la ville dans le cadre de ses échanges avec le CHU de Bordeaux. A noter également que deux ETI supplémentaires sont achevés et en attente d'installation des familles à Bordeaux et Floirac.

Concernant les squats et bidonvilles sur l'agglomération, la situation reste toujours aussi tendue avec des rotations constatées au gré des résorptions, des afflux liés à la saisonnalité des travaux agricoles et ce malgré les efforts de Bordeaux Métropole pour permettre à des familles de se loger dignement via les ETI et les LTI.

La mission squat qui demeure un engagement volontaire de Bordeaux Métropole et qui n'intervient dans les communes qu'avec leur accord, a depuis 2020 dépensée plus d'1,2 M€ pour permettre aux personnes d'accéder aux fluides essentiels et traiter les déchets.

Métropole à Vivre, une démarche pragmatique pour un nouveau souffle dans

l'aménagement du territoire

La Métropole à Vivre, c'est avant tout une démarche qui vise à proposer un espace d'échange et de discussion, de convoquer les intelligences collectives. 14 élus de toutes les sensibilités politiques portent cette démarche.

Elle doit permettre d'expérimenter des solutions innovantes, alternatives et adaptées aux nouveaux enjeux : tensions démographiques, défis climatiques, risque d'inégalités territoriales. En effet, la métropole progresse naturellement. Il apparaît donc primordial de prendre le temps du recul et de la réflexion. A qui s'adresse notre Métropole ? Quels publics peut-on accueillir et de quelle manière ? Comment les nourrir ? Où travaillent-ils ? Quels services publics offrons-nous ?

C'est d'autant plus nécessaire que le contexte a fortement évolué ces dernières années notamment avec la covid et les confinements qui ont changé le regard sur notre manière d'appréhender nos lieux de vie (habitat, travail, espaces extérieurs, déplacements), la guerre en Ukraine dont une des conséquences est la hausse des coûts de construction, le nouveau cadre législatif national (issu de la loi climat et résilience d'août 2021) comme le Zéro Artificialisation Net ou encore les Zones à Faibles Emissions.

Comme il s'agit de questions complexes et sensibles, entre mars et juin, plusieurs temps sont organisés ouverts à des publics variés via 4 conférences grand public, des ateliers métropolitains ou des ateliers de territoire.

L'objectif est d'aboutir à un manifeste début 2024.

4. Soutenir le développement économique et favoriser la création d'emplois locaux et pérennes

Le futur de la Zone industrielle de Blanquefort se précise

Sur le terrain des circuits, devenu propriété de Bordeaux Métropole, les travaux pour l'édification de l'usine de piles à combustible de forte puissance d'Hydrogène De France se poursuivent après la pose de la première pierre en février dernier. L'usine de 7 000 m² se déploie sur une parcelle de 4 ha. La livraison du bâtiment est prévue pour fin 2023. Le siège social de l'entreprise sera alors transféré à Blanquefort. HDF a prévu d'y fabriquer des piles à combustible de 1,5 MW au démarrage de la production en 2024, pour atteindre progressivement 10 MW de puissance unitaire. Il s'agit de la première usine au monde de fabrication en série de piles à combustible de forte puissance. L'activité export représentera 80% du volume de production. 100 emplois directs sont attendus.

Bordeaux Métropole, en accord avec la ville, a également cédé un terrain de près de 5 000 m² sur la zone industrielle pour conforter une entreprise artisanale sur le territoire métropolitain. Actuellement à Mérignac et spécialisée dans les travaux de charpente, l'entreprise va édifier un bâtiment de 800 m² avec la possibilité de doubler la surface ultérieurement.

Par ailleurs, en mars dernier, la société MMT Bordeaux (groupe MUTARES) a officiellement remplacé MAGNA deux ans après le départ de Ford. Le repreneur a indiqué se donner 100 jours pour préciser le futur positionnement de l'entreprise. Bordeaux Métropole qui est en contact avec le repreneur, reste très attentive au devenir de l'activité, du site et en premier lieu des nombreux salariés qui y travaillent.

Enfin, le second semestre 2022 a permis à Ford d'engager le processus de cession de son foncier de 45 hectares. Bordeaux Métropole, la Région Nouvelle Aquitaine et bien sûr la ville de Blanquefort ont été informées et consultées. Sans être décisionnaire s'agissant d'une cession entre acteurs privés, Bordeaux Métropole a pu faire valoir ses orientations voire certaines exigences pour conserver un caractère industriel à ce site emblématique de l'agglomération. Des négociations exclusives avec un lauréat sont en cours par Ford depuis début 2023. L'acte de cession et donc l'officialisation du nouveau repreneur la société AXTOM est intervenue en mai dernier. Bordeaux Métropole a déjà exprimé le souhait d'être associé aux prochaines étapes pour préciser le futur du site.

Robert Picqué à Villenave d'Ornon, un autre site emblématique en mutation

Cela fait plus de 10 ans que l'on évoque le projet Bahia qui consiste à créer une offre de santé majeure pour le sud de l'agglomération notamment par le rapprochement des activités de la Maison des Santé Protestante de Bagatelle et de l'hôpital d'instruction des armées Robert Picqué.

Le projet hospitalier sur le site de Bagatelle étant en voie d'achèvement, le transfert intégral des activités de Robert Picqué et donc la libération du site à Villenave d'Ornon est désormais envisagée fin 2025. 18 hectares seront à cette échéance disponibles et à aménager.

Diverses instances de pilotage sous l'égide de l'Etat ou de La Fab existent mais une étape importante vient d'être franchie avec l'adoption en mai 2023 par Bordeaux Métropole du lancement de la concertation pour le projet d'opération d'aménagement sur le site de l'hôpital inter-armées Robert Picqué.

Le projet qui reste à définir s'appuie sur 4 enjeux et 4 objectifs fondamentaux. Outre la prise en compte des enjeux environnementaux majeurs sur ce site, il s'agit de favoriser la mixité fonctionnelle, les synergies locales et supra-locales en affirmant le potentiel de développement économique à l'échelle du périmètre d'étude et de favoriser les filières d'activités porteuses d'emplois, et les formations affiliées notamment dans le domaine de la santé. La préservation du bâti existant est une priorité et leur reconversion doit être fléchée vers l'accueil d'activités économiques.

Une première convention d'objectifs avec Invest In Bordeaux

Si naturellement chaque année, un plan d'actions était associé à la subvention attribuée à Invest in Bordeaux, agence de développement économique de Bordeaux métropole, en janvier 2023 et pour la première fois, c'est une convention d'objectifs triennale qui a été conclue pour couvrir la période 2023-2025.

Cette convention témoigne de la confiance retrouvée avec notre agence qui, sous l'impulsion de sa nouvelle direction (directeur général et président), a adapté son fonctionnement aux nouvelles orientations métropolitaines et municipales. De fait, elle a dorénavant de la visibilité pour conduire son action.

Cette dernière comporte une partie d'actions récurrentes avec le suivi des implantations de projets exogènes en phase avec les axes du schéma de développement économique adopté en 2021 et tout particulièrement les transitions, y compris le desserrement territorial, la dimension RSE et l'évaluation de l'impact des projets et une coopération renforcée pour le partage des informations et des données avec la mission d'intelligence économique nouvellement créé au sein de nos services. En 2023, il est demandé à Invest de mettre un accent particulier sur la collaboration avec les territoires voisins ayant déjà conclu un contrat de coopération avec Bordeaux Métropole ou sont en passe de le faire et notamment par l'identification des ressources foncières à vocation économique de ces territoires.

Une nouvelle gouvernance avec les acteurs économiques

Dans la lignée de son nouveau schéma de développement économique fruit d'une concertation avec les acteurs économiques, Bordeaux Métropole approfondit ses relations avec eux en proposant des formats variés.

On peut citer le comité de suivi partenarial qui s'est réuni à deux reprises, les 20 septembre 2022 et 9 mai 2023 pour travailler sur la transition écologique et les liquidations judiciaires ou encore la présentation du kit d'accompagnement à la transition écologique des entreprises.

Le réseau des développeurs économiques de la Métropole dont l'ambition est de renforcer le dialogue entre la Métropole et ses communes est réactivé avec 8 sessions d'échanges en 2022-2023 (économie de proximité, emploi, logistique, requalification d'une zone d'activité...) et 2 ateliers de réflexion sur la création de la nouvelle offre de service des entreprises.

Dans le même esprit et au-delà de la consultation des partenaires institutionnels, on peut citer la réunion organisée à la CCIB dans le cadre du projet de ZFE associant le président

de Bordeaux Métropole, la vice-présidente en charge de la transition énergétique et du climat, le président de la CCIB et des représentants des différentes organisations professionnelles particulièrement concernées le 23 mars dernier.

Enfin, Bordeaux Métropole est dorénavant dotée d'un site internet dédié aux entreprises (<https://entreprendre.bordeaux-metropole.fr/>). Ce portail numérique est conçu sobriement pour faciliter la vie des entreprises, leurs démarches quotidiennes, leur développement ou accompagner leurs projets d'implantation et d'innovation. Présenté en commission du développement économique en mai dernier, il a été mis en ligne courant juin.

Reconnaissance internationale pour Bordeaux Métropole, place forte de l'économie sociale et solidaire

Bordeaux Métropole en partenariat avec la ville de Bordeaux, la région Nouvelle Aquitaine et le département de la Gironde accueille dorénavant à Bordeaux le secrétariat général du Global Social Economy Forum (GSEF).

L'Assemblée générale du mouvement réunie le 6 mai en marge de la 6^{ème} édition de la manifestation à Dakar, a désigné Bordeaux, ville hôte de la 7^{ème} édition du forum mondial de l'ESS en 2025.

C'est une belle reconnaissance de l'implication du territoire dans cette forme d'activité économique qui est en constant développement comme en témoigne par exemple l'inauguration du Centre d'affaires du Crédit Coopératif Bordeaux Garonne en mai ou celle du pôle Causserouge ManuCo en février.

Une feuille de route pour la logistique urbaine

La logistique urbaine renvoie à une organisation de l'approvisionnement et de la circulation des flux marchandises des ménages, des activités économiques et des institutions. Chaque jour, sur le territoire métropolitain, ont lieu 94 000 mouvements (70 000 opérations entre établissements économiques et 24 000 opérations vers les particuliers). Les enjeux sont pluriels : en termes de mobilité puisque ces échanges participent à la congestion des axes routiers, en termes socio-économiques car le bon approvisionnement est vecteur de dynamisme économique, toute activité de production ou de consommation a besoin de flux logistiques, en termes d'emplois (près de 10 % sur la métropole), en termes sanitaires et environnementaux car 25 % des gaz à effet de serre et jusqu'à 40 % des émissions de dioxyde d'azote et de particules fines seraient liés aux transports en ville.

De profondes mutations sont en cours dans ce secteur d'activité : le e-commerce (24 % des mouvements sur la métropole), l'omnicanalité (approvisionnement constant des magasins, livraison ou retrait immédiat, élargissement des horaires de livraison), un marché de l'immobilier sous tension (« Zéro Artificialisation Nette » ...) et la crise énergétique.

D'où la nécessité d'adopter un cadre et des orientations. Le conseil de mai 2023 a permis d'arrêter 4 axes.

Limiter les émissions générées par la logistique. Cela passe par la relance d'une activité de fret fluvial régulière. Des premières expérimentations prometteuses ont déjà eu lieu au printemps 2021 et à l'automne 2022. Elles doivent être confirmées et c'est le sens de la réponse à un appel à projet de l'ADEME en avril 2023. La livraison cyclo-logistique est également vertueuse et nécessite une promotion auprès des commerçants, la recherche et mise à disposition de locaux, ou encore la mise en œuvre du dispositif ColisActiv'. Bordeaux Métropole propose également d'accompagner les professionnels dont les structures de l'ESS vers ces nouvelles pratiques. Enfin, des études seront lancées pour rechercher des opportunités de fret ferroviaire notamment sur le site de Hourcade (Bègles/Villenave d'Ornon).

Accueillir les activités logistiques sur le territoire. Cet axe propose la planification territoriale pour optimiser l'accueil de la logistique. L'objectif est de produire un schéma directeur du foncier logistique en prenant en compte tous les types d'approvisionnement, des grands axes de transports au dernier km. Deux sites, celui du

MIN de Brienne et l'arrière-base sous-marine (9 000 m²) bénéficient déjà de projets ambitieux de développement de leur fonction logistique. Cette problématique sera également intégrée dans les futures évolutions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du Programme d'Orientations et d'Actions (POA) mobilités. Elle doit aussi entrer en cohérence avec le Projet Alimentaire Territorial adopté par le Conseil de Bordeaux Métropole en novembre 2022, en accompagnant la filière alimentaire.

Définir une gouvernance et des espaces d'échanges. Afin d'assurer un suivi de la bonne mise en œuvre de cette feuille de route, Bordeaux Métropole propose de relancer l'idée d'un groupe de travail qui permettrait de réunir régulièrement les acteurs économiques, partenaires institutionnels et services métropolitains. Cette instance pourrait prendre plusieurs formes : comité technique, réunions de projets, comité de pilotage, colloque afin de faire un point sur les concrétisations et la concertation des actions.

Premières réalisations pour l'OIM Arc Rive Droite

Avec l'acquisition du site industriel Lafon à Bassens en novembre 2022, l'OIM a dorénavant un site pour accueillir les entreprises innovantes dans les métiers de la transition.

Une première entreprise de l'ESS s'est installée en mars 2023, Coop&Bat, coopérative d'activités et d'emplois de l'écoconstruction et pour 18 mois, le temps de construire son nouveau siège social. Elle a été suivie en juin par une entreprise qui produit de la peinture à partir de peintures recyclées, la société Circocoleur et d'ici la fin de l'année par une antenne de la technopole Bordeaux Technowest qui y développera un nouvel incubateur.

Un autre projet est engagé en lien avec l'acquisition du site de TDF qui jouxte la zone d'activités Descartes à Artigues-près-Bordeaux pour en faire un futur site ESS/artisanat.

En partenariat avec le Port Autonome de Bordeaux, un consortium d'entreprises et 19 partenaires impliqués sur la zone portuaire de la rive droite, Bordeaux Métropole a répondu à un appel à projet ZIBAC (zone industrielle bas carbone) de l'ADEME. Ce projet est estimé à 4 M€.

Il comporte 6 axes : une approche à 360° de la décarbonation partagée par les acteurs du territoire, des retombées en termes d'emploi, de réindustrialisation, d'animation économique, d'optimisation foncière, d'adaptation au changement climatique et de préservation de la biodiversité ; une volonté forte de réduire les émissions de GES par tous les moyens ; des scénarii de décarbonation dont les effets sont cumulatifs et non exclusifs, qui a minima permettrait de réduire les émissions de la ZIP de 34% en 2030 et 93% en 2050 ; une décarbonation progressive des procédés industriels notamment grâce à l'électricité renouvelable et bas-carbone, et grâce à sa capacité à produire et à importer de l'hydrogène vert pour produire des carburants et des molécules « défossilisés » ; la maximisation de l'écologie industrielle territoriale et de l'utilisation des ressources locales, dans la région d'Europe la plus riche en biomasse (plus grande forêt d'Europe continentale et plus grande région agricole française) et dans une logique de souveraineté nationale et européenne et enfin un positionnement idéal dans une économie mondialisée grâce à des capacités logistiques adaptées au commerce des molécules et carburants précités.

Coaliser autant d'acteurs privés autour d'un même projet constitue une prouesse et un défi en termes d'animation notamment. Cet appel à projet est un signal fort donné au territoire et bien au-delà en montrant la mobilisation des acteurs industriels traditionnels en faveur de la transition écologique.

L'actualité des 2 OIM de la rive gauche

Sur l'OIM Bordeaux Aéroport, 50 000 m² d'activités ont été livrés en 2023.

Les travaux de Cockpit, voulu comme un site emblématique de l'opération Bordeaux Aéroport et siège de la technopole Bordeaux Technowest mais aussi comme l'accélérateur de notre écosystème local grâce notamment à une surface de 6 576 M² de bureaux / ateliers, d'un hôtel d'entreprises de 3 000 M² ainsi que d'un espace évènementiel avec un amphithéâtre de 220 places ont commencé.

La physionomie de l'accès à l'aéroport Bordeaux Mérignac change radicalement avec la livraison d'une partie du 45 ième parallèle et notamment de l'Hôtel Sheraton.

Ce grand ensemble tertiaire et hôtelier doit ainsi apporter une réponse tant à des besoins de tourisme économique, qu'à ceux des entreprises souhaitant s'implanter à proximité de l'aéroport, infrastructures de service stratégique pour leurs activités et leur développement. A terme, 40.000m2 d'ensemble immobilier seront proposés.

Enfin deux opérations d'aménagement économiques importantes ont été inaugurées : 5 Chemins au Haillan (14,6 ha) et Galaxie 2 à Saint-Médard-en-Jalles (extension de 30 500 m2). Elles sont exemplaires puisqu'elles permettent à la fois de créer de nouvelles zones économiques, de préserver et de valoriser le patrimoine naturel des sites. Les premières entreprises sont installées sur sites.

Enfin, l'OIM Bic livre cette année 52 000 m2 au total dont le projet Amperis en mai dernier, projet de la SEML Route des Lasers sur l'ancien site Thales. Ce nouveau pôle d'innovation à Pessac de 11 ha accueillera à terme 5 bâtiments, 20 entreprises d'ici fin 2023 ainsi que 700 emplois.

5. Pour une métropole des services publics et la préservation des biens communs

La notion de service public est toujours contestée et souvent remise en cause au nom de l'efficacité présumée de la gestion privée par rapport à la gestion publique. Pour autant, chaque crise nous rappelle à quel point seul le service public est à même de venir en aide à la population sans aucune discrimination, avec rapidité et efficacité.

De plus, aujourd'hui la préservation des biens communs a pris une nouvelle dimension car la population est de plus en plus sensible au caractère limité de nos ressources et à la nécessité d'en optimiser l'usage si nous voulons garder notre niveau de vie collectif. Ce nouvel intérêt nous impose d'accentuer notre action pour montrer l'exemple et moderniser nos services publics.

L'eau de Bordeaux Métropole, désormais en régie publique

Le dernier trimestre de 2022 a été particulièrement intense pour être au rendez-vous du 1^{er} janvier 2023 et la reprise en gestion publique de la production et de l'exploitation de l'eau potable après trente années de gestion déléguée.

De multiples marchés à passer, un budget à élaborer, une culture commune à construire et naturellement de légitimes inquiétudes exprimées par les futurs salariés et agents.

Malgré quelques tensions sociales, le choix de conclure des accords de transposition sur tous les aspects de la vie des collaborateurs s'est révélé payant en permettant à chacun de connaître les modalités d'exercice de son activité professionnelle dans le nouveau cadre de la régie.

De fait, la transition s'est très bien passée si on considère la difficulté de l'exercice.

La régie de l'Eau Bordeaux Métropole a été créée en deux ans et fonctionne. C'est une réussite collective.

Elle va pouvoir maintenant mettre en œuvre les orientations partagées avec l'autorité organisatrice pour protéger et préserver la ressource et garantir l'accès à l'eau potable dans un contexte de plus en plus contraint que ce soit par des économies sur la consommation et l'augmentation des investissements pour améliorer le réseau et garantir la qualité de l'eau par exemple. Une nouvelle politique tarifaire sociale et environnementale va également accompagner ces objectifs partagés.

Une avancée structurante pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Protection contre les Inondations

En novembre 2022, l'assemblée métropolitaine a adopté à l'unanimité moins une abstention, la mise en œuvre d'une stratégie métropolitaine pour la Gestion des Milieux

Aquatiques et la Protection contre les Inondations (GEMAPI).

Bordeaux Métropole exerce cette compétence depuis 2016 et depuis lors consacre en moyenne 5,8 M€ par an via le budget principal pour cette politique.

Avec la mise en place d'une stratégie GEMAPI, pour atteindre les objectifs que Bordeaux Métropole se fixe, ce sont 9,7 M€ par an hors subventions et sur 10 ans qui devront être mobilisés soit une hausse de près de 70 % des crédits consacrés à la préservation du territoire et notamment sa protection contre le risque fluvio-maritime conséquence du dérèglement climatique. Cet effort budgétaire permet également de renforcer substantiellement les moyens humains nécessaires à l'atteinte des objectifs.

Le premier objectif consiste à pérenniser les systèmes d'endiguement existants pour 2026 en restaurant à leur niveau actuel les digues et les ouvrages hydrauliques des secteurs les plus denses afin qu'ils soient suffisamment résistants à la rupture pour l'évènement climatique de référence à savoir la tempête 1999 +20 cm de rehaussement de l'océan. Parallèlement, une stratégie par grand territoire métropolitain de réduction de la vulnérabilité à l'horizon 2050 sera coconstruite. Enfin, la gestion de crise doit être en permanence améliorée avec la métropole en coordonnateur des actions et des moyens en appui des communes dans leurs décisions opérationnelles. Pour cela, un Plan Intercommunal de Sauvegarde sera élaboré et le travail sur les Zones Refuges de la presqu'île d'Ambès sera finalisé.

Le second objectif consiste à restaurer la qualité écologique des cours d'eau et des zones humides associées pour 2040 dans une perspective d'adaptation au réchauffement climatique.

Le troisième objectif vise à mettre en place une véritable communication et à impliquer nos concitoyens sur ces sujets car ils sont essentiels si nous voulons réussir à lutter contre les inondations et favoriser la restauration des cours d'eau. Il faut impliquer, expliquer, comprendre pour pouvoir agir individuellement et collectivement.

Le quatrième objectif, c'est comme toujours pour ces projets longs et complexes, la mise en place d'une gouvernance adaptée, des coopérations à structurer autour d'un réseau métier et prévoir un accompagnement des représentants métropolitains dans les différentes instances extraterritoriales.

Pour réaliser cette politique et comme la loi nous y autorise, le conseil de Bordeaux Métropole a validé la création d'une taxe GEMAPI à partir de 2024. Son entrée en vigueur sera progressive et donc le produit sera complémentaire à la mobilisation du budget général pour effectuer les travaux nécessaires.

Une première étape pour le plan de prévention et de valorisation des déchets

Le plan Déchets adopté en mars 2022 voit ses premières réalisations concrètes. La mise en œuvre de l'extension des consignes de tri a été effective au 1er janvier 2023 comme prévu. Elle a été précédée par une intense campagne de communication sur le dernier trimestre puisque chaque foyer a été destinataire d'un guide pour mieux trier et, jusqu'à l'été 2023, tous les bacs de tri auront bénéficié d'un sticker précisant ces nouvelles consignes pour un geste plus simple et plus efficace. Il est encore trop tôt pour tirer des enseignements fiables sur le respect des nouvelles consignes.

Pour accompagner ce changement, un nouveau centre de tri a été construit. C'est un des plus modernes d'Europe avec des lignes de tri très performantes qui optimisent la capacité de valorisation et améliorent considérablement les conditions de travail des salariés. L'investissement a été de 35 M€. L'enjeu était d'augmenter le tonnage maximal de collecte sélective trié en passant de 50 000 tonnes par an à 65 000 tonnes par an avec un débit nominal de 17 tonnes/heure en nominal et 20 tonnes/heure en pointe afin d'être en mesure d'assurer le tri de tous les emballages.

Parallèlement, les travaux de modernisation de l'UVE de Cenon ont été achevés en septembre 2022. Ils permettent d'atteindre des performances environnementales de haut niveau grâce notamment à une modernisation du système de traitement des fumées.

ier

L'UVE de Cenon devient le 1^{er} site en France au niveau de rejets atmosphériques les plus bas de la réglementation européenne, en réduisant de 80% ses émissions.

Par ailleurs, en septembre 2022, le conseil de Bordeaux Métropole a adopté un volet social inédit pour répondre à plusieurs enjeux : le bon déploiement opérationnel de ce

plan stratégique ; un accompagnement performant des individus et des collectifs à la conduite du changement, dans le respect des trajectoires individuelles et envies de réorientation des parcours professionnels ; une réflexion accrue sur les conditions de travail des agents. 4 axes thématiques seront particulièrement approfondis : le temps de travail et le renforcement de la qualité des conditions de travail ; la prévention de l'absentéisme ; la prévention de l'accidentologie et l'accompagnement et le développement des parcours professionnels.

Enfin pour la seconde année consécutive et tenant des excédents constatés du budget annexe des déchets ménagers, le taux de TEOM pour la collecte en 2+1 a été baissé par délibération en mars 2023 passant de 7,55 % à 7,18 % ce qui correspond au taux de TEOM de la collecte en fréquence 1+1. Par ricochet et tenant compte de l'expression des élus au moment des débats sur la fiscalité de la collecte, cela signifie que la convergence étant réalisée sur le taux de TEOM du 1+1, le taux de cette dernière ne sera pas relevé dans le cadre de la mise en œuvre du plan déchet comme initialement envisagé.

Un nouveau pas pour une gestion des déchets partagées entre les EPCI compétents

Le 6 décembre dernier à l'Hôtel de Bordeaux Métropole, les présidents des 13 EPCI ou syndicats compétents pour le traitement des déchets ménagers se sont de nouveau réunis pour approfondir les modalités de gestion possibles pour répondre au besoin d'exutoire de traitement.

Cette réunion a permis de prendre acte de l'insuffisance de la seule UVE de Bègles pour éliminer tous les déchets ménagers résiduels de l'ensemble des EPCI partenaires, rendant l'UVE de Cenon indispensable au moins jusqu'en 2033 (besoins estimés entre 390 et 450 000 tonnes, capacité de l'UVE de Bègles, 260 000 tonnes, capacité de l'UVE de Cenon, 125 000 tonnes).

Pour la gestion des équipements au terme de l'exploitation par Valbom en 2027, 3 scénarii ont été étudiés et c'est celui de la création d'une SPL qui est à la fois le plus engageant mais semble le plus adapté à l'ensemble des acteurs. Cette orientation nécessite d'être étudiée précisément et c'est l'objet de la délibération proposée au conseil de juin qui porte sur l'adhésion à un groupement de commandes visant avec l'ensemble des EPCI et syndicats à créer une gouvernance et un outil juridique communs pour la gestion des unités de valorisation énergétique du territoire.

Propreté urbaine : rattrapage des moyens humains et projection vers une nouvelle feuille de route

Pour tenir compte de l'extension des périmètres d'intervention liée à la construction de nouveaux quartiers et à l'augmentation du nombre d'habitants sachant que la population fait souvent le lien entre propreté de l'espace public et sentiment d'insécurité, il est nécessaire de recruter de nouveaux agents sans remettre en cause le recours à des acteurs de l'insertion en prestataires externes notamment.

Ce besoin identifié depuis plusieurs années est renforcé par l'accélération des politiques de végétalisation qui nécessitent plus d'entretien manuel.

C'est pourquoi 21 postes sont ouverts, répartis dans l'ensemble des pôles territoriaux, postes qui ont été validés par le CTS début juin et soumis au vote de l'assemblée métropolitaine fin juin.

A partir des diagnostics établis et en gardant à l'esprit l'hétérogénéité des situations et des attentes entre les 28 communes, un travail de modernisation de notre politique de propreté urbaine a été initié, articulé autour de quelques enjeux identifiés et qui devra naturellement faire l'objet d'un dialogue renforcé avec les communes.

En premier lieu, il faut définir une stratégie générale sur le rôle de la collectivité en matière de propreté et notamment qualifier les attentes : qu'est ce qui est sale ? Qu'est-ce qu'un point chaud ? Quels sont les espaces emblématiques à traiter avec une attention particulière ? etc. Ce travail permettra de s'accorder sur la définition de niveaux de service métropolitain en fonction des typologies d'espaces et des besoins constatés.

En deuxième lieu, il faut nous inscrire dans une démarche de progrès afin de faire évoluer

la compétence au regard des obligations légales mais aussi des changements sociétaux. Dans ce cadre, une cellule dédiée à l'ingénierie est en cours de mise en place, comme annoncé dans le cadre de la délibération du Conseil de Métropole de janvier 2023 (contractualisation avec l'éco organisme Alcome), avec pour objectifs principaux de s'assurer de la bonne mise en place de la feuille de route, de la veille juridique et technique en matière de propreté, de l'impulsion d'actions de sensibilisation, et de la recherche de solutions opérationnelles ou de financements permettant à la métropole d'obtenir plus de marges de manœuvre dans l'exercice de la compétence.

En troisième lieu, il est indispensable de mieux articuler le plan propreté avec le plan stratégique déchet adopté en mars 2022 et notamment l'enjeu de l'adaptation de notre fonctionnement pour la réduction et la valorisation des déchets qui suppose souvent aussi d'adapter les outils de travail existants. C'est l'objectif assigné à un groupe de travail constitué depuis plusieurs mois par les 4 pôles territoriaux sous l'égide d'une mission stratégique dédiée, constituée depuis mars.

Pour améliorer nos pratiques en matière de propreté urbaine, Bordeaux Métropole adhère dorénavant à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine qui offre à la collectivité un cadre d'échanges et de travail partagé avec d'autres collectivités de France et d'Europe.

A noter enfin que les partenariats avec les éco-organismes ont été approfondis : conventionnement ALCOME sur les mégots, expérimentation du tri sélectif dans l'espace public avec Citéo, expérimentation du système Cortexia pour l'identification des déchets par intelligence artificielle.

Année intense pour les grands équipements sportifs métropolitains

En matière de piscines, il faut souligner l'évolution du règlement d'intervention adopté en janvier 2023. Les projets de rénovation/réhabilitation des piscines ne sont dorénavant plus limités à un seul projet par commune. Cette évolution a permis de porter l'enveloppe budgétaire supplémentaire de 6,25M€ et permet à la ville de Bordeaux d'être soutenue dans la rénovation d'autres piscines. La deuxième évolution, c'est la prolongation du dispositif jusqu'au 31 décembre 2025 pour le dépôt des dossiers de demande de fonds de concours.

Sur les 12 derniers mois, Bordeaux Métropole a délibéré pour attribuer des fonds de concours au Bouscat, Pessac, Lormont, Cenon et Bordeaux.

Le stade nautique métropolitain de Mérignac a été ouvert en février 2023 et inauguré officiellement le 24 juin 2023. De même, les piscines Galin à Bordeaux et Elodie Lorandi à Cenon ont été réouvertes.

A noter qu'un autre équipement sportif d'intérêt métropolitain a été partiellement livré en septembre 2022 : les pistes d'athlétisme du stade Pierre Paul Bernard à Talence.

Enfin, concernant les Girondins de Bordeaux Football Club, pour tenir compte de la situation sportive et financière suite à la relégation du club en ligue 2, un aménagement de paiement du loyer sans abandon, leur a été consenti par le conseil de juillet 2022 contribuant ainsi au passage de l'obstacle de la DNCG par le club et éviter la relégation administrative qui aurait signifié la disparition du club professionnel.

Un nouveau site internet pour rendre service aux usagers et leur simplifier la vie

Le précédent site, conçu en 2015, arrivait en fin de marché avec le prestataire en 2022 et était techniquement obsolète. Dès 2019, le projet de refonte est engagé.

Après 2020, il est largement réorienté pour intégrer trois priorités : une orientation servicielle ; essayer de donner à mieux comprendre la métropole ; des services plus visibles et accessibles.

Les utilisateurs et le C2D ont été associés à toutes les étapes de la conception du site conformément aux nouvelles orientations de Bordeaux Métropole en matière de participation et de relation usagers.

Le site a été conçu en même temps pour la navigation avec un téléphone mobile ou un ordinateur ce qui aboutit à limiter les entrées à deux et à un travail de back office pour assurer un travail de maillage pour la navigation transversale entre les différentes pages du site et hiérarchiser les différents niveaux et propositions de lectures.

Enfin et c'est certainement l'avancée la plus notable, un portail de démarches en ligne est

intégré pour faciliter les demandes et leurs suivis. Tous les services numériques de Bordeaux Métropole sont réunis au même endroit avec l'application d'une même logique pour toutes les démarches intégrant la possibilité de donner son avis pour une amélioration en continue. Ce compte est conçu pour réaliser ses démarches sans ressaisir des informations déjà communiquées sur le principe de « dites-le nous une fois » tout en préservant la possibilité de faire ses demandes sans compte. Naturellement le nouveau site répond à tous les standards recommandés d'accessibilité, de performance et d'éco-conception. Il a été mis en ligne en juin.

6. Des élus exemplaires dans une métropole plus ouverte

Une assemblée qui évolue

Le conseil de Bordeaux Métropole a élu le 23 novembre 2022, un nouveau conseiller métropolitain délégué en remplacement d'un élu démissionnaire. Le président lui a confié la délégation de l'économie circulaire et de la propreté.

En 2023, une fois n'est pas coutume, deux nouveaux maires ont été élus parmi les 28 communes de la Métropole et siègent donc dorénavant au Bureau Métropolitain conformément à la décision de janvier 2022 portant sur sa composition.

Le fonctionnement de l'assemblée métropolitaine est adapté

La fréquence des conseils est dorénavant bimestrielle. A plusieurs reprises et pour tenir compte d'ordres du jour particulièrement denses, le conseil a pu être organisé sur deux jours ce qui n'est pas sans poser de difficultés, notamment aux conseillers métropolitains qui ont une activité professionnelle et ce, même si des décharges d'activités sont prévues par le législateur pour leur permettre d'exercer leur mandat électif.

Le président s'est engagé à limiter au maximum cette organisation sur deux jours et a souhaité échanger avec les présidents de groupe pour envisager des mesures de simplification et de rationalisation du fonctionnement de l'assemblée sans naturellement porter atteinte au droit à l'information des élus et à leur libre expression dans l'hémicycle. Plusieurs évolutions ont été actées lors du conseil de janvier 2023.

L'article 16 du règlement intérieur de l'assemblée a été modifié et un article 16 bis a été créé. Les deux ont pour finalité de mieux réguler les prises de parole.

Le périmètre de la délégation de pouvoir accordé au président a été revu notamment pour l'attribution des subventions de moins de 23 K€ ou la durée des AOT. En tout 13 nouvelles décisions administratives sont désormais soumises à la signature du président et font naturellement l'objet d'un compte-rendu aux élus dans le cadre de la délibération du conseil qui fait état des arrêtés pris entre deux réunions.

Ainsi, l'ordre du jour s'en trouve allégé.

Le vote des conseillers métropolitains en transparence

L'assemblée métropolitaine est dorénavant équipée d'un système de vote électronique. Ce dernier permet de tracer le vote de chacun des conseillers métropolitains sur chacune des affaires et fait l'objet d'un traitement informatique qui en garantit l'exactitude.

Il s'effectue à l'aide d'une carte personnelle, le vote de l'élu pouvant être fait à partir de chacune des consoles de l'assemblée.

Les votes possibles sont pour, contre, abstention, non-participation au vote ou conflit d'intérêt.

La transparence des choix de chaque élu est désormais garantie et l'exactitude des scrutins également.

Naturellement, il demeure possible en application du CGCT de demander un vote à bulletin secret, ce dernier étant de droit pour les désignations.

Un nouveau rythme pour les CODEV

La lettre de cadrage des CODEV 6 qui doivent débiter en 2024, a été présentée en

Bureau auquel participent les 28 maires de l'agglomération en janvier 2023. La principale évolution réside dans la durée des futurs CODEV.

Afin de donner plus de lisibilité et de stabilité aux contrats, il est proposé que la prochaine génération de contrat couvre une durée de 4 ans, soit la période allant de début 2024 à fin 2027. L'année supplémentaire en début de mandat offrirait aux exécutifs élus en 2026 un temps de définition des politiques métropolitaines, un temps de maturation des projets communaux et un temps d'appropriation de la démarche par les nouvelles équipes pour mener ensuite la négociation suivante.

Un avenant en 2026 permettrait néanmoins d'adapter les contrats en cours aux projets des nouveaux exécutifs et de lancer des études de programmation relatives à de nouveaux projets.

Les contrats ultérieurs conserveraient une durée de 3 ans (2028-2030 et 2031-2033 avec un renouvellement des exécutifs en 2032). Cette temporalité est le minimum compte tenu de la complexité des projets portés par les contrats de co-développement. Un décalage d'un an en début de mandat permet en outre de contractualiser sur des projets plus opérationnels.

A noter que le principe de substitution reste la règle pour les contrats de CODEV. Les modifications de fiche en cours de contrat sont possibles mais elles ne peuvent se traduire par des charges de travail ou des dépenses supplémentaires.

Simplifier en mutualisant : l'instruction des autorisations d'occupation des sols pour les communes de moins de 10 000 habitants

C'est une décision soumise au Bureau du 23 avril 2023 qui marque un nouveau pas dans la mutualisation.

Aujourd'hui, coexistent deux dispositifs pour la gestion de ces autorisations d'occupation des sols, la convention ou la mutualisation.

Demain, la situation sera plus simple et sans remettre en cause la gratuité de l'exercice de ces fonctions par Bordeaux métropole pour les communes de moins de 10 000 habitants comme cela existe depuis 2009.

Cette harmonisation via la mutualisation permettra un cadre juridique unique et plus clair pour la gestion des AOS, un cadre plus souple permettant des adaptations annuelles dans le cadre des révisions de niveau de service éventuelles souhaitées par les communes, l'instauration d'un espace dédié de dialogue avec les communes dans le cadre des revues de contrat d'engagement, espace qui n'existe pas jusqu'à ce jour, pour les communes de moins de 10 000 habitants qui n'ont mutualisé aucun domaine, comme Bouliac ou Parempuyre.

Bordeaux Métropole soutient ses communes dans l'adversité

L'épisode de grêle du 20 juin 2022 a été particulièrement dévastateur principalement pour des communes de l'Ouest de l'agglomération et notamment Le Taillan Médoc et Saint-Médard-en-Jalles.

Outre la mobilisation immédiate des services métropolitains pour venir en soutien aux communes et aux victimes, Bordeaux métropole a délibéré en urgence lors de sa séance du 24 juin 2022 sur le principe d'une aide d'1 M€.

Le 7 juillet 2022, l'intervention financière de Bordeaux Métropole a été précisée avec une délibération pour répondre aux besoins les plus urgents des communes via une aide forfaitaire dite « de premier niveau », en section de fonctionnement, attribuée aux communes sinistrées et comportant deux enveloppes : une de 400 000 € répartie au prorata du nombre d'interventions des services d'incendie et de secours suite aux orages de grêle des 19, 20 et 21 juin 2022 et l'autre de 100 000€ répartie à part égale entre les deux communes les plus sinistrées, le Taillan-Médoc et Saint-Médard-en-Jalles.

Lors de son conseil de mars 2023, Bordeaux Métropole a précisé son dispositif avec un fonds de concours s'élevant à 50% du reste à charge des communes pour l'ensemble des biens impactés. 9 communes sont concernées pour un montant de 982 K€.

Une réserve citoyenne pour sensibiliser, porter soutien et assistance à la population en cas de crise

Notre territoire a été durement touché par l'épisode de grêle de juin 2022 et marqué par les incendies gigantesques en Gironde. Dans les deux cas, une mobilisation citoyenne a existé pour venir en aide à la population.

Dans la foulée a germé l'idée de créer une réserve citoyenne à l'échelle intercommunale ce qui est une première en France. Cela participera à impliquer nos concitoyens dans la vie de Bordeaux Métropole dont l'action reste souvent méconnue.

La création de cette réserve citoyenne a été votée en conseil de Bordeaux Métropole le 31 mars 2023.

Cette réserve citoyenne n'interviendra pas à la place des services métropolitains dont l'organisation et la réactivité restent indispensables en cas d'évènement grave. Cette réserve citoyenne n'a pas non plus vocation à se substituer à la chaîne d'organisation des secours ou de prise en charge des victimes qui reste une prérogative de l'État. De même, les communes qui sont en première ligne, restent maîtres des déploiements sur leur territoire.

C'est donc une mission d'intervention complémentaire mais structurée qui est assignée à la réserve métropolitaine pour sensibiliser, porter soutien et assistance à la population en cas de besoin.

L'appel à candidature a connu un franc succès puisque 300 personnes se sont manifestées. Les candidates et candidats présélectionnés sur dossier ont été reçus en entretien et ce sont donc 100 et non pas 50, comme initialement envisagé, réservistes qui se sont réunis pour la première fois dans le hall de Bordeaux Métropole le 20 juin.

La formation de cette première promotion de réservistes débutera en e-formation dès juillet puis en présentiel en septembre par groupes de 25 réservistes. La première promotion de réservistes formés pourra donc intervenir à partir de la fin de l'année 2023.

Coopération territoriale, un rythme de croisière

Les relations que Bordeaux Métropole entretient avec ses territoires voisins sont aujourd'hui normalisées.

L'impulsion politique donnée dès le début de la mandature a trouvé un écho favorable dans les territoires et c'est une véritable relation partenariale qui est en train de se créer avec à la clef des contrats de coopération entre égaux et dans l'intérêt mutuel des parties même si, naturellement, il existe toujours des divergences de points vues sur certains sujets.

Trois nouveaux contrats ont été finalisés dans la période portant à 6 le nombre de territoires avec lesquels nous avons conclu un partenariat, ce qui représente 9 intercommunalités et 2 pôles d'équilibres territoriaux et ruraux.

Les contrats ont été signés avec la Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI) en mars 2022, la Communauté de Communes de Montesquieu en septembre 2022, la Communauté de Communes du Sud Gironde en octobre 2022, la COBAN en février 2023, le PETR Cœur Entre 2 Mers en mai 2023 et le Grand Cubzaguais Latitude Nord Gironde qui sera voté en juin 2023.

Solidarité avec l'Ukraine

Tout au long de cette année, Bordeaux Métropole a poursuivi son soutien à la population ukrainienne. Après avoir mis à disposition de l'association La Maison Ukrainienne le site de l'ancien collège Jacques Ellul dès avril 2022 et participé pour 100 000€ au fonds FACECO de la cellule de crise du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, elle a participé à hauteur de 40 000€ au fonds de solidarité de Cités Unies France en novembre 2022. Les liens avec les acteurs ukrainiens du territoire sont plus que jamais maintenus.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante.

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'engagement de rendre compte annuellement de l'exécution du projet de mandature 2020-2026

DECIDE

Article unique : adopter le rapport relatif à l'exécution du projet de mandature.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur THONY, Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOUSQUET-PITT, Madame BOZDAG, Madame BRET, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PESCINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 juin 2023

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 JUILLET 2023</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 7 JUILLET 2023</p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>le Président,</p> <p>Monsieur Alain ANZIANI</p>
---	---